Industry Canada Industrie Canada

Action Plan 2004-2008

Industry Canada

Implementation of Section 41 of the *Official Languages Act*

Canada

105-03351/

Action Plan 2004-2008

Industry Canada

Implementation of Section 41 of the *Official Languages Act*

This publication is also available electronically on the World Wide Web at the following address: **www.ic.gc.ca/epublications**.

This publication can be made available in alternative formats upon request. Contact the National Coordination Office for Official Language Minority Communities at the numbers listed below.

For additional copies of this publication, please contact:

National Coordination
Official Language Minority Communities
Operations and Small Business Financing Branch
Operations Sector
Industry Canada
235 Queen Street
Ottawa, Ontario K1A 0H5

Tel.: (613) 941-2471
Fax: (613) 954-4074

Permission to Reproduce
Except as otherwise specifically noted, the information in this publication may be reproduced, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from Industry Canada, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that Industry Canada is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of, Industry Canada.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: **Copyright.Droitsdauteur@pwgsc.gc.ca**.

Cat. No. Iu70-4/14-2004
ISBN 0-662-68404-4
54193 B

20% recycled material

CONTENTS

SUMMARY 2

SECTION I GENERAL INFORMATION 6

1. Identification of the department 6
2. Industry Canada's mandate and mission 6
3. Officers responsible for implementation of Section 41 7
4. Period covered by the Action Plan 8

SECTION II ESTABLISHING COMMUNITY PRIORITIES 9

5. Identifying the priorities of OLMCs at the national, provincial and territorial levels 9
6. Main priorities identified at the national, provincial and territorial levels 11

SECTION III CONTENT OF THE ACTION PLAN AND TIME LINE 12

7. Proposed measures for addressing community priorities 13
8. Financial and other resources allocated to the achievement of the Action Plan 22

SECTION IV COMMUNICATIONS PLAN 23

9. Methods for distributing the Action Plan and progress reports, in and outside the department 23

SECTION V SIGNATURE 24

APPENDIX 1 DETAILS OF THE PROPOSED MEASURES FOR THE IMPLEMENTATION OF SECTION 41 25

APPENDIX 2 KEY QUESTIONS FOR THE SECTION 41 LENS (in development) 41

APPENDIX 3 WEBOGRAPHY 43

SUMMARY

Intended results of the Action Plan

Industry Canada's 2004–2008 Action Plan for the implementation of Section 41 of the *Official Languages Act* has three intended direct results:

Enhanced understanding of the requirements of Section 41 by senior officers and managers of priority programs;

Enhanced working relations between official-language minority communities (OLMCs) and the department; and

Enhanced understanding of the department's programs and services by OLMCs.

Achieving the three main results through the steps set out in this Action Plan will lead to two intermediate results and one end result.

Intermediate results

Increased participation by OLMCs in the department's key programs and the services that are most likely to contribute to their development; and

Increased use of knowledge tools that promote the vitality of OLMCs.

Final result

An increase in the contribution of OLMCs to Canada's economic development.

Priority approaches

The department will adopt three main approaches: increase internal awareness, enhance community participation in Industry Canada programs and services, consult with communities on an ongoing basis.

Increase internal awareness

Some 150 policies, regulations and programs contribute to the achievement of departmental objectives. All departmental programs are subject to Section 41 of the *Official Languages Act*. Within this overall framework, the Section 41 Coordination Team will develop three strategies for promoting awareness within the department:

> An ongoing process to promote awareness among managers and officers in programs that contribute specifically to community development. The officers responsible for implementation of Section 41 will establish close communications with the managers and staff in these programs and will facilitate the establishment of strong working relations with the OLMCs.
>
> General awareness-raising among the managers and officers of the department's information and business support programs: the responsible officers will implement communications strategies that reflect community priorities and the requirements of Section 41.
>
> Ad hoc awareness: The responsible officers will facilitate communications between the communities and program managers and officers in response to specific requests from the communities.

A detailed awareness promotion strategy will be developed, refined and established during the period covered by the Action Plan. The development of a "Section 41 lens" to examine the initiatives of the department is an important step in raising departmental awareness of the priorities of OLMCs. This tool will give program managers a checklist against which to measure the consideration given to OLMCs in the planning, development and implementation of their programs. Furthermore, Industry Canada has developed the ProAction41 intranet site — a primary source of information about Section 41 of the *Official Languages Act*. This site was created to help the department's officers and managers understand their responsibilities pursuant to Section 41.

The national coordination team will develop and implement an internal communications plan. It will also provide information, assistance and advice to the managers of priority programs and direct support to the Section 41 regional and program advisors and coordinators.

The Section 41 regional and program advisors and coordinators will also play a key role in raising awareness within the department. Specifically, they will make presentations on the issues involved in the implementation of Section 41 to the appropriate managers.

Enhance community participation in Industry Canada programs and services

CommunAction.ca, an evolving gateway specifically designed for OLMCs, will be enhanced to respond more effectively to the needs of those communities. Information will be disseminated to the communities mainly by the regional and program advisors and coordinators, who will collaborate with regional development organizations, other government partners and relevant community organizations to make the department's initiatives better known.

The national coordination team will support the network of advisors and coordinators in a number of ways. It will develop an external communications plan for the implementation of Section 41 within the department. Specifically, the department will distribute relevant information through community media and through *Bulletin 41-42* of the Department of Canadian Heritage — a newsletter that is widely distributed to the inter-ministerial network of Section 41 coordinators and among OLMCs.

Consult with communities on an ongoing basis

Input for this Action Plan was provided through a multilevel consultation process, both within OLMCs and within Industry Canada. Formal consultations took place with representatives of minority Anglophone and Francophone communities in early 2004. This provided an opportunity to validate the programs selected as priorities for implementation of Section 41 of the *Official Languages Act* in terms of their impact on OLMCs.

Consultations are ongoing. In addition to direct consultations by the department with community representatives, regular meetings will be held with all involved departmental personnel, especially regional and program advisors and coordinators, program and service managers and senior managers.

At the national level, Industry Canada is a member of a number of joint and interdepartmental committees. The department will take part in Privy Council consultations on the official languages and will conduct an annual consultation with community representatives. In addition, the national coordination team will facilitate meetings between community representatives and senior departmental managers.

At the regional level, the regional advisors and coordinators will play a key role by consulting with the communities on an ongoing basis, specifically through active participation in the joint committees established in the provinces by the economic development and employability networks.

For each priority area, managers will consult the communities when a program is being developed or amended to identify the level of priority that the communities place on the program objectives. Recognizing that the specific circumstances surrounding each program vary and that consultation methods must be formalized, this process will be put into effect during the period covered by the Action Plan — more quickly for some programs than others.

Finally, the department will develop the necessary tools for ongoing measurement of performance and will conduct formative and summative evaluations of the implementation of Section 41.

SECTION I GENERAL INFORMATION

1. Identification of the department

Industry Canada
235 Queen Street
Ottawa, Ontario K1A 0H5

Web site: **www.ic.gc.ca**

E-mail: **strategis@ic.gc.ca**

Telephone: 1 800 328-6189

2. Industry Canada's mandate and mission

Mandate of the department

Industry Canada's mandate is to help make Canadians more productive and competitive in the knowledge-based economy, thus improving the standard of living and quality of life in Canada. The department's policies, programs and services promote a dynamic and innovative economy that

Provides more and better paying jobs for Canadians;

Supports stronger business growth through continued improvements in productivity and innovation; and

Gives consumers, businesses and investors confidence that the marketplace is fair, efficient and competitive.

The department's mission with regard to Section 41 of the Official Languages Act

In accordance with this mandate and the federal government's *Action Plan for Official Languages,* the department's mission with regard to implementation of Section 41 is to

Make departmental programs and services more accessible to OLMCs, thereby supporting their participation in the economic development of Canada in the minority language.

In carrying out this mission, the department has four general objectives:

Establish lasting working relations between Industry Canada and the OLMCs and the organizations that represent them.

Provide information and services related to economic development that are useful to the OLMCs.

Facilitate community access to departmental programs and services.

Increase community participation in departmental programs and services.

This Action Plan pertains to Industry Canada only. The regional development organizations (Western Economic Diversification Canada, Canada Economic Development Canada for Quebec Regions and the Atlantic Canada Opportunities Agency) will develop their own plans for implementing Section 41. The Section 41 coordinators from these organizations have nevertheless contributed to the development of this Action Plan.

3. Officers responsible for implementation of Section 41

Senior management

John McBride	Assistant Deputy Minister, Operations Official Languages Champion	Tel.: (613) 957-4392
Mary Pavich	Director General, Operations and Small Business Financing Branch	Tel.: (613) 954-3449

National coordination

Operations Sector
235 Queen Street, 8th Floor East
Ottawa, Ontario K1A 0H5

Okenge Morisho	Manager, National Coordination	Tel.: (613) 954-4083
Anne-Marie Demers	Web Site Manager	Tel.: (613) 954-2783
Julio Garasa	Analyst, Strategic Policy	Tel.: (613) 952-4689
Diane Morneau	Coordination Officer	Tel.: (613) 946-3392
Francine Letarte	Project Officer	Tel.: (613) 948-1558

Regional advisors and coordinators

Francine Doucet	Atlantic	Tel.: (506) 851-6087
Roger Lamothe	Quebec	Tel.: (819) 564-5540
Michel Hall	Quebec	Tel.: (514) 283-4554
Allan Anderson	Ontario	Tel.: (416) 954-5447
Laura Cabarrocas	Ontario	Tel.: (416) 973-6352
Marie Desmarais	FedNor	Tel.: (705) 670-6109
Michel Loiselle	Prairies and Northern Region	Tel.: (204) 984-8102
Sandra Douville	Prairies and Northern Region	Tel.: (204) 983-7850
Nadine Lepage	Prairies and Northern Region	Tel.: (306) 975-6737
Jean-Pierre Roy	Pacific	Tel.: (604) 666-1420
Jean Laberge	Pacific	Tel.: (604) 666-1555

Program and service coordinators

Véronique Lavoie	*Francommunautés virtuelles*	Tel.: (613) 957-8177
Lyse Lemay	Broadband Services	Tel.: (613) 948-5400
Frédéric Nolin	Canada's SchoolNet	Tel.: (613) 952-5890
Louis Doyle	Canada–Ontario Infrastructure Program Canada–Ontario Municipal Rural Infrastructure Fund	Tel.: (613) 954-2390
Pamela Menchions	Community Access Program	Tel.: (613) 991-0083
Hélène Gagnon	Student Connections	Tel.: (613) 957-8255
Carole Lafrenière	Computers for Schools	Tel.: (613) 941-4975
Laura Cabarrocas	Youth Internship Program	Tel.: (416) 973-6352
Okenge Morisho	Tele-training and Tele-learning pilot projects under the Action Plan for Official Languages	Tel.: (613) 954-4083
John Morton	Canada Business Service Centres	Tel.: (613) 952-0445
Bernard Chabot	Information Management/ Information Technology Program	Tel.: (613) 998-1807
Valérie Sirois	Language Industry Program	Tel.: (613) 954-1854

4. Period covered by the Action Plan

This Action Plan, submitted by Industry Canada to the Department of Canadian Heritage, covers the period from 1 April 2004 to 31 March 2008. It will be updated annually to adapt it to the business plan of the director general, Operations and Small Business Financing Branch, reports on plans and priorities and departmental performance reports.

SECTION II ESTABLISHING COMMUNITY PRIORITIES

5. Identifying the priorities of OLMCs at the national, provincial and territorial levels

Input for this Action Plan was provided through a multilevel consultation process, both within the communities and within Industry Canada.

In November 2003, an initial meeting was held with the regional and program advisors and coordinators and Section 41 coordinators of the regional development agencies. Formal consultations were held with Anglophone minority community representatives in February 2004 and with Francophone minority community representatives in March 2004. In all, some 40 representatives of OLMC organizations took part in the consultations.

One fact rapidly emerged during consultations with both Francophone and Anglophone minority communities: the communities knew little about Industry Canada or its programs and services. For many community representatives, this was the first formal contact with the department. The participants noted that Industry Canada must make its programs, activities and services better known to increase participation by their communities. Priorities converged in a number of areas, including access to programs, connectedness, participation by young people and community development.

The consultation process identified 15 programs as priorities for implementation of Section 41 of the *Official Languages Act*. The Section 41 national coordination team made an initial selection from a detailed list of some 150 departmental policies, programs and services, according to their impact on OLMCs. The final choice of priority programs was validated during consultations. They are listed in part 7 of this Action Plan and the measures proposed for each of the programs are presented in Appendix 1.

Consultations are ongoing. In addition to consultations with community representatives, regular meetings will also be held with all involved departmental personnel, especially Section 41 regional and departmental advisors and coordinators, program and service managers and senior managers.

Official consultations

Industry Canada will hold official annual consultations between community groups and organizations and regional development agencies. These consultations will be the primary means by which the department will engage in a dialogue, allowing the communities to state their priorities and Industry Canada to explain its priorities, programs and services. The official consultations will be supplemented by regular meetings in the field with local advisors and coordinators.

The department also participates in the consultation process with OLMCs set up by the Privy Council Office.

Discussions with community leaders

Industry Canada continues to benefit from suggestions made over the years by many OLMC leaders. The personal ties that have gradually been forged have led to a better understanding of the communities' priorities and of Industry Canada's capabilities and limitations. These exchanges will continue during the years to come.

Participation in interdepartmental and joint committees

Industry Canada is a member of a number of joint committees, including the National Committee of Economic Development and Employability (formerly known as the National Committee for Canadian Francophonie Human Resources Development), the Human Resources Development Committee for the English Linguistic Minority and the Citizenship and Immigration Canada Committee — Francophone Minority Communities. The department works with federal departments and agencies and community leaders in developing strategies to foster the economic development of Francophone and Anglophone minority communities.

The department is also a member of the Privy Council Office Official Languages Support Committee. Interdepartmental meetings have enabled Industry Canada, along with other federal departments and agencies, to respond to the priorities of OLMCs, to develop specific projects and to exchange information, lessons learned and best practices.

Industry Canada will continue to work with federal and community organizations to improve its understanding of community priorities. This will include the department's participation in the Coordinating Committee on Official Languages Research chaired by the Privy Council Office and in studies and research projects.

The Interdepartmental Partnership with the Official-Language Communities (IPOLC)

The aim of this Canadian Heritage initiative is to strengthen interdepartmental activities and to foster the vitality of OLMCs. Industry Canada, together with Canadian Heritage and other federal departments and agencies, will seek to support these communities and to create new partnerships.

6. Main priorities identified at the national, provincial and territorial levels

Consultations between OLMCs and federal departments and agencies have identified the following priorities:

Ensure that the department is more aware of and receptive to the priorities of OLMCs and that its managers are aware of the department's obligations under Section 41 of the *Official Languages Act*.

This increased understanding would better enable the department to take into account community priorities in the development and implementation of its programs and services.

Ensure that OLMCs become more familiar with Industry Canada's programs, activities and services with a view to increasing their participation.

OLMCs would benefit from information about Industry Canada's programs and services, and the department must provide rapid, easy access to all its programs and services. Industry Canada has created a network of regional advisors to work with the communities throughout the country to raise awareness of departmental programs and to support these communities in their initiatives to gain greater access to departmental products and services.

SECTION III CONTENT OF THE ACTION PLAN AND TIME LINE

Context: intended results

Industry Canada's 2004–2008 Action Plan for the implementation of Section 41 of the *Official Languages Act* aims to achieve three immediate results.

First immediate result: Enhanced understanding of the requirements of Section 41 by senior officers and managers of priority programs

The department would like to ensure that all executives, managers and officers of priority programs

Fully understand the priorities of OLMCs;

Fully understand the commitments of the federal government as set out in Part VII of the Act; and

Can determine whether the policies and programs of the department have an impact on community development and on promoting the recognition and use of English and French in Canadian society, from the initial stages of their development through to their implementation.

Second immediate result: Enhanced working relations between OLMC organizations and the department

All the programs and services of the department are subject to implementation of Section 41. Through this result, the department aims to ensure that OLMCs or the umbrella organizations representing them (or both) are consulted in the development and implementation of programs and policies that are better able to contribute to community vitality.

Third immediate result: Increased understanding of the department's programs and services by OLMCs

The department aims to make organizations more familiar with its objectives, its programs and services, and the limitations of its programs and services.

Achieving these three direct results will lead to two intermediate results and one final result.

First intermediate result: Enhanced participation by OLMCs in the departmental programs and services that are most likely to contribute to their vitality

Once it has been determined what programs and services have an impact on communities, the department will implement appropriate activities to enable the communities to participate more fully in them. For example, such steps might include communications that are more directly targeted at the communities and the establishment of more direct contacts between program managers and the organizations.

Second intermediate result: An increase in the use of knowledge-based resources that promote the vitality of OLMCs

Consultations revealed the great importance that the communities attach to the use of knowledge tools to increase their economic, social and cultural vitality.

Final result: An increase in the contribution of OLMCs to Canada's economic development

The economic vitality of OLMCs contributes to Canada's economic development. A large number of private, community and government agencies will be involved in achieving this result. This result cannot be assessed by the department on its own.

7. Proposed measures for addressing community priorities

Canadian Heritage suggests that the organizations included in the accountability framework for the implementation of Sections 41 and 42 submit summaries of their main actions under six headings. Thus the measures considered by the department are presented under

Raising awareness of OLMC priorities among employees and senior management;

Consultation with OLMCs on their priorities and on new departmental initiatives, policies and programs;

Information provided to OLMCs about departmental programs and services;

Coordination within the department and cooperation with other government agencies (federal, provincial and municipal);

Departmental products and services; and

Evaluation and accountability.

Raising awareness of OLMC priorities among employees and senior management

Through a broad range of programs, products and services, Industry Canada and its many partners create conditions conducive to economic growth and job creation. These include:

Placing greater emphasis on science and technology;

Evaluating the assistance provided by the Government of Canada to research and development;

Promoting the marketing of university research;

Improving early access to funding;

Facilitating access to markets for small businesses;

Contributing to the development of cutting-edge technologies and to the expansion of value-added industry; and

Establishing and maintaining the trust of consumers.

Some 150 policies, regulations and programs contribute to the department's objectives. All departmental programs are subject to Section 41.

Within this overall framework, the Section 41 national coordination team will develop three approaches to increasing awareness.

Initial approach: Ongoing awareness measures directed at managers and program officers who can contribute specifically to community vitality: the responsible officers will establish close communications with the managers and employees in these programs and facilitate the establishment of lasting working relations between the programs and the OLMCs. The following programs are targeted for ongoing awareness measures:

All programs of the Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario (FedNor) in three key areas:

- Connectedness
- Innovation
- Community partnerships

A detailed description of FedNor programs is provided on its Web site.

All Industry Canada connectedness programs, specifically:

Francommunautés virtuelles
Community Access Program
Broadband Services
Information Management/Information Technology Program

All connectedness programs targeting young people:

Student Connections
Computers for Schools
Canada's SchoolNet

Community assistance programs:

Community Futures Development Corporations (CFDC) in Ontario
(the program is administered by the regional development agencies in other regions)
Canada–Ontario Municipal Rural Infrastructure Fund

The Tele-training and Tele-learning Initiative pilot projects
(delivered by the Ontario regional office and by FedNor in Ontario and by the regional development agencies in other regions)

Youth Internship Program
(delivered by the Ontario regional office and by FedNor in Ontario and by the regional development agencies in other regions)

Secondary approach: General awareness-raising measures directed at the managers and officers of the department's information and business support services and programs: the responsible officers will implement internal communication strategies with regard to community priorities and the requirements of Section 41. Programs and services where general awareness measures are used will include the following:

All Industry Canada information sites or sites supported by the department, including:

CommunAction.ca
Strategis
Business Gateway
Consumer Connection and
Canadian Consumer Information Gateway

All business support programs and services, including:

Canada Business Service Centres in Ontario, Yukon, Northwest Territories and Nunavut
(the program is administered by the regional development agencies in the other regions)
Small business funding programs
Language Industry Program

Tertiary approach: Targeted awareness: responsible officers will facilitate communication between communities and program managers and officers in response to specific requests from the communities.

In keeping with the provisions of the accountability framework of the federal government's *Action Plan for Official Languages*, the department will:

> Raise awareness of the federal government's commitments and community priorities among senior executives, managers and officers in priority programs;
>
> Identify the policies and programs that have an impact on community development and ensure that community priorities are taken into account in their development and implementation; and
>
> Consult interested community organizations and audiences on the development, implementation and evaluation of the policies and programs affecting them most directly.

The detailed awareness strategy will be developed, refined and implemented during the period covered by the Action Plan. The development of a "Section 41 lens" with which to examine departmental initiatives is an important step in raising awareness within Industry Canada of the priorities of OLMCs. The lens will give program managers a checklist against which to measure the attention given to these priorities in the planning, development and implementation of their programs. Appendix 2 lists the key questions that could form the basis for a Section 41 lens at Industry Canada.

In addition, Industry Canada has developed the ProAction41 intranet site, which is a primary sources of information about Section 41 of the *Official Languages Act*. It was created to help the department's officers and managers achieve a better understanding of their responsibilities pursuant to Section 41. The site provides information about OLMCs and the *Official Languages Act*, lists of resource people, organizations and contact points, as well as reference documents, reports and studies relating to this issue.

The national coordination team will develop and implement an internal communications plan. It will also prepare the presentation tools for Industry Canada's official languages champion. The team will develop guidelines for the Section 41 lens and provide information and training in the use of this resource. It will promote the ProAction 41 intranet site and maintain its relevance by continually updating it. Furthermore, it will provide information, support and advice to the managers of designated priority programs and will offer direct support to Section 41 regional and program advisors and coordinators.

The regional and program advisors and coordinators will play an important role in raising awareness within the department. Specifically, they will give presentations to appropriate officers on issues relating to implementation of Section 41.

Consultation with OLMCs on their priorities and on new departmental initiatives, policies and programs

The aim of this approach is to ensure ongoing cooperation with community economic development organizations.

At the national level, Industry Canada will participate in Privy Council Office consultations on the official languages and will hold an annual consultation with community representatives. In addition, the national coordination team will help arrange meetings between community representatives and senior departmental management.

The department is a member of the National Committee of Economic Development and Employability (formerly known as the National Committee for Canadian Francophone Human Resources Development) and the National Human Resources Development Committee for the English Linguistic Minority; a departmental representative sits on the Citizenship and Immigration Canada Immigration Committee — Francophone Minority Communities; and Industry Canada is represented on the Privy Council Official Languages Support Committee.

At the regional level, the regional advisors and coordinators will play a key role in maintaining ongoing consultations with the communities. They will participate actively in the joint committees established in the provinces by the economic development and employability networks and will take part in relevant community activities as required.

For each of the priority programs, the managers will consult the communities or the umbrella organization representing them, or both, when a program is being developed or amended to determine the level of priority the communities attach to the program's objectives. Recognizing the particular circumstances affecting each program and the need to formalize consultation methods, this process will be put into effect during the period covered by the Action Plan — in some programs more quickly than others.

Information provided to OLMCs about departmental programs and services

The CommunAction.ca Internet site will be enhanced to respond better to the needs of its users. This site is an evolving information portal specifically intended for OLMCs. It is both a virtual resource centre providing information on the programs and services offered by the Government of Canada to support community development and a gateway to regional development organizations and other sites of interest to the communities. The site, along with the information added or changed and other improvements, will be evaluated on an ongoing basis using feedback received from the community and the departmental staff involved.

Information will be disseminated in the communities primarily by the regional and program advisors and coordinators, who will work closely with the communities and organizations to provide relevant information about departmental programs and services and regional development agencies.

The regional advisors and coordinators will hold at least one forum in each of the regions during the 5-year period. They will work with local people and, as much as possible, use existing venues such as information fairs, workshops and forums. These regional forums will be directed at organizations and companies in the OLMCs and will provide information about departmental initiatives. They will be organized in cooperation with regional development organizations and other relevant government and community partners. The advisors and coordinators will develop ongoing cooperative relations with the communities, specifically by attending the annual general meetings of relevant organizations.

Furthermore, the advisors and coordinators will prepare promotional items and arrange for their distribution to local and community media via the organizations, networks and media distribution agencies serving OLMCs, where appropriate.

For each priority program and service, Section 41 departmental coordinators will hold regular meetings with the communications officers to establish an ongoing dialogue and ensure that Section 41 is fully considered in their communications strategies.

The Section 41 national coordination team will support the efforts of the network of advisors and coordinators. It will develop an external communications plan for implementation of Section 41, including preparation of presentations on the main departmental programs and services to a variety of external audiences. The national coordination team will facilitate regular contact with communities by having the department participate in such community events as the Rendez-vous de la Francophonie and the community organizations' annual general meetings.

At appropriate times, the department will disseminate relevant information about its implementation of Section 41 through Canadian Heritage's *Bulletin 41-42*, which is distributed broadly through the inter-ministerial network of Section 41 coordinators and among OLMCs.

Coordination within the department and cooperation with other government agencies (federal, provincial and municipal)

Industry Canada has established structures that are necessary for the effective implementation of Section 41 of the *Official Languages Act*. The department's official languages champion works actively to promote awareness within the department, particularly among senior management. The national coordination team consists of five people.

A network of eight regional advisors has been created. These people act as communications officers for Section 41, establish ties with the community, inform key official languages players within their organizations, participate in development, implementation and evaluation and foster commitment to the implementation of Section 41.

To achieve its strategic objectives, Industry Canada cooperates with other departments in offering a variety of programs and services to businesses and consumers. These cooperative efforts help establish partnerships with federal, provincial and municipal government agencies and enable Industry Canada to contribute better to multisectoral initiatives affecting OLMCs. The circumstances for such enhanced cooperation and partnerships will be developed on a national, provincial, territorial, regional and even local level, depending on circumstances.

At the national level, the minister of Industry Canada is a member of the Group of Ministers for Official Languages. The deputy minister sits on the Committee of Deputy Ministers of Official Languages. Industry Canada is also represented on the Privy Council Office's Official Languages Support Committee.

The department participates actively in the national network of Section 41 coordinators under the auspices of Canadian Heritage and in the Interdepartmental Partnership with Official-Language Communities. The department will participate in other interdepartmental initiatives that may be undertaken over the next 4 years.

The national coordination team will attend meetings of interdepartmental committees and will provide liaison with the managers of federal programs, services and initiatives directed at the communities. It will contribute to and participate in the implementation of joint initiatives and projects with government or community partners and will support the participation of the department's official languages champion at meetings of the federal government's network of official language champions.

At the regional level, departmental representatives sitting on the councils of senior federal officers in each province will be kept informed of initiatives relating to Section 41.

The regional advisors and coordinators will play an important role in circulating information on the implementation of Section 41 among partners in the three levels of government.

As required, the Section 41 coordination team will propose that research and analysis projects on the use of the various programs and services include a component specific to OLMCs; for example, they might suggest applying the Section 41 lens to a project. Analyses at the regional level will be updated regularly to keep program and service managers better informed. The national coordination team will work with a variety of OLMC organizations in the planning and implementation of research and analysis projects pertaining to the development of these communities.

Departmental products and services

Fifteen Industry Canada programs and services, as well as all FedNor programs and services, have been identified as priorities for the implementation of Section 41 of the *Official Languages Act*. The Section 41 coordination team made an initial selection from a detailed list of some 150 departmental policies, programs and services, according to their impact on OLMCs. The final choice of priority programs was validated during the consultations described in part 5 of this Action Plan. The proposed measures for each program are described in detail in Appendix 1.

The department recognizes three types of participation in its programs by OLMCs. First, some programs reach out to geographic communities. Through a number of analyses, which are ongoing, the department has determined the location of OLMCs. For 2004–2005, the department identified municipalities where the linguistic minority makes up 5 percent of the total population or a minimum of 5,000 people. This criterion allows the department to identify localities that have been served by a number of programs, such as Infrastructures Canada-Ontario and Broadband. The department also identified areas where there are minority institutions, such as schools or health services, to cross-reference data.

The department plans to refine these analyses and test different methods to ensure that they are consistent with the rationale of the various programs and services. These efforts are aimed at developing definitions and identifying accurately the extent to which the department's programs and services reach OLMCs.

Some programs are aimed at "communities of interest," which may be confined to a small location or be spread over a large area, even an entire province or territory. Such programs include, for example, *Francommunautés virtuelles* and the community access centres.

Other programs are implemented through a variety of community partners. In such cases, the department seeks to identify partners who come from the community and represent OLMC interests.

For geographic programs that are delivered through partnerships, the department will add a provision relating to Section 41 by asking the partners to explain

> How the project will consider the priorities of OLMCs in the area, if applicable; and
>
> How the project will facilitate the community's participation in the development, implementation and evaluation of the initiative.

In programs where this proposed provision is subject to consultation, the final wording may change.

Measures planned for all priority programs: A process will be developed to continuously apply a Section 41 lens analysis to the outputs of all priority programs. This tool, which is in development, will provide program managers with a checklist against which to measure the consideration given to OLMCs in the planning, development and implementation of their programs.

Appendix 1 contains a description of priority programs, as well as specific outputs. Appendix 2 lists the key questions that could form the basis for a Section 41 lens for Industry Canada.

Evaluation and accountability

A key indicator will apply to all department efforts: the degree of participation by target groups from OLMCs in the development, implementation and evaluation of programs.

Other performance indicators will be developed for all priority programs to measure progress toward the outcomes described at the beginning of section III of this Action Plan.

The expected immediate results are

> Increased understanding of the requirements of Section 41 by senior officers and managers of priority programs;
>
> Enhanced working relations between OLMC organizations and the department; and
>
> Increased understanding of the department's programs and services by OLMCs.

The development of indicators will be undertaken jointly with the Comptrollership and Administration Sector and with a view to eventually including indicators relating to Section 41 in the performance measurement strategies used for the priority programs.

The national coordination team will conduct a formative evaluation of the Section 41 implementation initiative in 2005–2006 and a summative evaluation will take place in 2007–2008.

8. Financial and other resources allocated to the achievement of the Action Plan

Those responsible for the implementation of Section 41 will work closely with

The **Comptrollership and Administration Sector**, which is responsible for evaluations, audits, some memoranda to Cabinet, submissions to Treasury Board and contribution agreements. The managers of this sector will conduct an analysis of the potential impact on the communities of a range of departmental initiatives and will assess the fulfilment of commitments set out in the Action Plan during operational audits of regional offices. They will then inform the national coordination team of their findings;

The **Communications and Marketing Branch**, to inform it of initiatives involving OLMCs and to make better use of its network of communicators; and

Legal Services, to ensure that all possible action is taken to fulfil the department's obligations and commitments pursuant to the *Official Languages Act*.

SECTION IV COMMUNICATIONS PLAN

9. Methods for distributing the Action Plan and progress reports, in and outside the department

The Action Plan will be forwarded to all national and provincial organizations responsible for coordination and federal organizations that have an economic mandate with respect to OLMCs in Canada.

The department will also forward a copy of the Action Plan to the following:

Deputy minister of Canadian Heritage;

Commissioner of Official Languages;

Deputy Minister, Intergovernmental Affairs, Privy Council Office;

Executive vice-president of the Public Service Human Resources Management Agency of Canada;

Members of the Committee of Deputy Ministers of Official Languages;

Chair of the Standing Committee of the House of Commons on Official Languages; and

Chair of the Standing Committee of the Senate on Official Languages.

The Industry Canada Action Plan will be posted on the Internet at: **http://www.ic.gc.ca/epublications**.

It will also be available on the CommunAction.ca Web site: **http://communaction.ca**.

SECTION V SIGNATURE

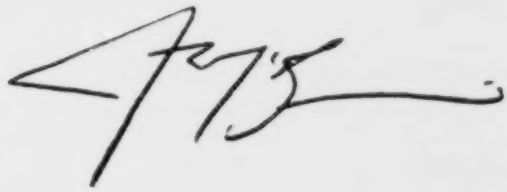

DEC 0 6 2004

John McBride
Assistant Deputy Minister
Operations Sector
and Champion for Official Languages

Date

APPENDIX 1 DETAILS OF THE PROPOSED MEASURES FOR THE IMPLEMENTATION OF SECTION 41

This appendix describes in detail the measures proposed for the implementation of Section 41 of the *Official Languages Act* by Industry Canada.

All Industry Canada programs and services are subject to Section 41 of the *Official Languages Act*. To make best use of resources in the implementation of Section 41 in the department, priority will be given to 15 Industry Canada programs, as well as all FedNor programs and services, identified because of their impact on OLMCs.

National coordination

The national coordination team is responsible for coordinating plans and activities implemented by the department on a nationwide basis to support OLMCs. In addition, it coordinates the department's efforts with those of federal regional development agencies and other key departments.

The officers responsible for implementation of Section 41 will work closely with the Comptrollership and Administration sector, with the Communications and Marketing Branch and with the department's Legal Services.

The intranet site, ProAction41, is a primary sources of information on Section 41 of the *Official Languages Act*. It was created to help departmental officers and managers better understand their responsibilities with respect to Section 41. It includes information on OLMCs and the *Official Languages Act*, and provides lists of resource people, organizations and contacts, as well as reference documents, reports and studies related to this issue.

Expected outputs for 2004–2008

Prepare presentation material on the implementation of Section 41 within Industry Canada for the department's official languages champion. The champion will give presentations at various meetings of the Senior Management Committee.

Develop guidelines for the Section 41 lens, the department's internal tool designed to raise awareness of OLMC priorities in the development of policies and the implementation of programs and services.

Develop and implement tools and information and training sessions on the use of the Section 41 lens.

Develop and implement an internal communications plan.

Hold regular meetings with the senior managers of priority programs and services and the Information Highway Applications Branch with regard to the development and implementation of new programs.

Hold an annual meeting with Legal Services and consult them as required.

Provide information, assistance and advice to the managers of priority programs.

Examine the issues related to community development and distribute relevant information on the appropriate programs.

Contribute to the evaluation of priority programs, as needed.

Offer direct support to Section 41 coordinators designated by the programs.

Promote the ProAction 41 intranet site and ensure that it remains relevant by continually updating it.

Hold regional meetings with advisors, coordinators, and managers.

Attend annual meetings with the Communications and Marketing Branch.

Attend Privy Council Office consultations on official languages.

Hold an annual consultation with community representatives.

Help arrange meetings between community representatives and senior departmental officers.

Attend meetings of interdepartmental committees and maintain liaison with the managers of programs, services and federal initiatives directed to the communities.

Update the Action Plan annually and prepare an annual report.

Contribute to and participate in the implementation of joint projects and initiatives with government or community partners.

Participate in relevant joint committees at the national level.

Prepare presentations on the department's main programs and services to be given to a range of outside audiences.

Facilitate program managers' consultations with the communities.

Maintain regular ties with the communities by participating in events organized by them, including the Rendez-vous de la Francophonie and annual general meetings of community organizations.

Develop an external communications plan for the implementation of Section 41 in the department.

Support efforts to implement Section 41 by developing information tools that are accessible for in-house and outside clientele of the department, particularly for the ProAction 41 intranet site and the CommunAction.ca Web site.

Disseminate relevant, timely information on implementation of Section 41 in the department through Canadian Heritage's *Bulletin 41-42*, which is widely distributed through the inter-ministerial network of Section 41 coordinators and among OLMCs.

Develop and maintain a database of OLMC organizations with which the department has special relationships.

Support active participation of the department's official languages champion at meetings of the federal network of official languages champions.

Work with OLMC organizations in planning and carrying out research and analysis pertaining to the development of these communities.

Regional and program advisors and coordinators

In general, the regional advisors are in the field in direct contact with the communities, whereas the coordinators work more often in-house and ensure that Section 41 is always considered in the delivery of programs and services. The mandate of the advisors and coordinators is as follows:

Keep abreast of the policies and terms and conditions of programs in the department, at both the program and regional levels.

Develop in-depth knowledge of the dynamics at work at the community level and keep appropriate departmental officers informed of the community's priorities.

Establish relations between the department and community stakeholders and encourage good relations among community workers.

Support contact with other appropriate government partners, including those at the provincial, territorial and municipal levels.

Participate in development, all relevant stages of implementation and evaluation and analysis of departmental programs and policies.

In developing plans to promote departmental programs, ensure that the priorities of OLMCs are considered and that effective distribution channels are used to reach them.

Expected outputs for 2004–2008

Give an annual presentation on issues related to implementation of Section 41 to the relevant committees at the national, regional and program levels identified as priorities (to the senior management committee and managers in the regions).

Circulate information on the implementation of Section 41 to partners at the three levels of government.

Give a presentation to the senior management committee or the regional executive committee and to managers in the region once a year.

Hold at least one regional forum in each of the regions during the 5-year period. These forums will be directed at OLMC organizations and businesses and will publicize the department's initiatives. They will be organized in collaboration with the regional development agencies and other relevant governmental and community partners.

Prepare promotional items and arrange for their distribution to local and community media, through the offices of the organizations, networks and media distribution agencies serving OLMCs, where appropriate.

Develop an information kit for OLMCs. This kit will contain information on specific programs and contact information for the resource persons.

Develop a presentation tool, such as a PowerPoint presentation, for outside clientele.

Help update and develop the content of the CommunAction.ca Web site.

Promote the CommunAction.ca Web site among partners and within the communities.

Hold regular meetings with the communications officers in programs and services to establish an ongoing dialogue and to ensure that Section 41 is considered in their communications strategies.

Maintain ongoing communication through regular meetings and written communications, among the regional and program advisors and coordinators.

Support the involvement of program officers in community activities, as required.

Participate in the main official languages symposia, such as forums, interdepartmental meetings and activities in the communities.

Include a component specific to OLMCs in reports and public opinion research on the use of programs and services.

Update the analysis of the communities' priorities on a regular basis to better inform the managers of programs and services.

Participate in a variety of working groups in the community, as required.

Industry Canada information Web sites

With respect to communication with the communities, the following Web sites, which are already accessible in both official languages, are key sources of information on implementation of Section 41:

CommunAction.ca	**http://communaction.ca**
Strategis	**http://strategis.ic.gc.ca**
Consumer Connection	**http://consumer.ic.gc.ca**

Information sites supported by Industry Canada:

Business Gateway	**http://www.businessgateway.ca**
Canadian Consumer Information Gateway	**http://consumerinformation.ca**

The regional advisors and coordinators will promote these sites in the communities and will determine whether additional relevant information is required, particularly for the CommunAction.ca site.

Sectors of the department supporting implementation of Section 41

The national coordination team for of the implementation of Section 41 will be supported specifically by three branches of the department.

Communications and Marketing Branch

In accordance with the Government of Canada Communications Policy, the Communications and Marketing Branch (CMB) manages Industry Canada's advertising, publishing, marketing, public opinion research, media relations and participation in events. The branch provides communications planning and advice to the minister and senior management on communicating ministerial and departmental priorities, policy development, and program planning and implementation, as well as the coordination, production and distribution of speeches, news releases, publications and multimedia materials.

As the communications function is a shared responsibility, the CMB works in close cooperation and coordination with Industry Canada's various sectors to assist in their communications activities.

The national coordination team will work closely with the CMB to keep it informed about initiatives involving OLMCs and to make optimum use of its network of communicators.

Expected outputs for 2004–2008

Collaborate on the development of tools designed to make the department's products and services known to OLMCs.

Collaborate on the development of the external communications plan for the initiative.

Sensitize the departmental network of communicators to the requirements of Section 41, the commitment of the department and the priorities of the OLMCs.

Comptrollership and Administration Sector

The Comptrollership and Administration Sector is responsible for financial management policies, processes and standards, consistent with modern comptrollership and the need to ensure compliance with Parliament's requirements for financial stewardship and honesty.

The sector is responsible for evaluations, audits and some memoranda to Cabinet, submissions to Treasury Board, and contribution agreements. Evaluation will be conducted as outlined in section 7 of the Action Plan. Audits of the initiative will occur in accordance with the risk-based multiyear audit planning process.

Expected outputs for 2004–2008

Provide advice and guidance to those in programs identified as priorities to ensure that performance indicators related to the implementation of Section 41 are consistent with other efforts being undertaken.

Work with the programs to ensure that indicators related to the implementation of Section 41 are included in program management and accountability frameworks.

Support national coordination in the planning and execution of formative and summative evaluations of the Section 41 implementation initiative.

Legal Services

Legal Services provides support to all sectors of Industry Canada, except the Competition Bureau.

The national coordination team will continue to work with the department's Legal Services to ensure that all measures are taken to comply with the department's obligations and its commitments pursuant to the *Official Languages Act*.

Expected outputs for 2004–2008

Hold an annual meeting with the Section 41 national coordination team and working meetings as required.

Provide legal advice to programs with respect to requirements for the implementation of Section 41.

Priority programs for the implementation of Section 41

This section contains a description of the Industry Canada programs that were identified as priorities for implementation of Section 41, together with outputs specific to these programs, where applicable.

FedNor — Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario

FedNor is an initiative of the Government of Canada that aims to address the economic development needs of Northern Ontario. Working with numerous partners and through its programs and services, FedNor helps fund community projects and other initiatives designed to improve the economic and social well-being of the North as a whole.

FedNor programs and services cover five key areas: connectedness, innovation, trade, investment and community partnerships.

The FedNor Internet site sets out the commitments of the initiative with respect to implementation of Section 41 of the *Official Languages Act*. FedNor will engage in a series of activities leading to the following outputs:

Raise public awareness of Section 41 and of its mandate, programs and services.

Enhance the vitality of the Francophone community in Ontario and support its development.

Continue to strongly encourage the Ontario Community Futures Development Corporations to support the delivery of quality services in both French and English, where population warrants program delivery in both official languages.

Enhance existing programs and services to ensure that the OLMCs are included in renewed programs and related strategies, plans and policies.

In recent years, FedNor has substantially increased the proportion of its staff who are bilingual to respond more effectively to the priorities of Northern Ontario's Francophone communities.

Expected outputs for 2004–2008

Continue to support the full implementation of Section 41 of the *Official Languages Act* in all programs and services.

Continue regular consultations and renew partnerships with the Francophone communities of Northern Ontario.

Facilitate interdepartmental and intergovernmental initiatives intended to foster the vitality of Francophone communities.

Francommunautés virtuelles

Industry Canada's *Francommunautés virtuelles* program seeks to promote the participation of the country's Francophone and Acadian communities in developing and using information and communications technology. Since it was established in 1998, the program has supported over 140 innovative Francophone projects seeking to stimulate French-language connectivity, access to the Information Highway, content development and new media. In total, more than $9 million has been invested in Francophone and Acadian communities to enable them not only to have access to high-quality French-language content but also to improve their skills in developing and using advanced technologies. In March 2003, the Government of Canada announced, in the context of the implementation of the *Action Plan for Official Languages*, an additional investment of $13 million over 5 years. This additional funding will make possible the establishment of an even more active network, bringing together all the Francophone and Acadian communities in Canada to support partnerships and share skills and knowledge.

The objectives of the program are

Encourage the development and use of information and communications technology in Francophone and Acadian communities throughout the country to bridge the digital divide in Canada.

Create and promote networks of Web sites by expanding cooperation and partnerships within Canada's Francophone and Acadian organizations to contribute to the socioeconomic and cultural development of their communities.

Develop French-language Web applications, content and services and make them visible and available through major Canadian portals, including government portals.

Expected outputs for 2004–2008

Promote and sustain the increase in online services in French (creation, delivery or updating) to enhance the ability of Francophone communities to participate in the knowledge economy.

Finance approximately 200 projects aimed at increasing knowledge and the integration of skills in the area of information and communications technologies within Francophone communities.

Establish a bank of Francophone resources to help Francophone organizations and institutions design and develop Web projects that respond effectively to the priorities of the target communities.

Broadband

Broadband constitutes an increasingly important part of Canada's communications infrastructure and its access can be a powerful tool enabling communities to achieve their full economic and social potential.

In June 2001, the National Broadband Task Force reported that 80 percent of Canada's communities did not have access to broadband services and that the cost of $2.4 billion to provide broadband services to public institutions, business and residences should be shared by all stakeholders.

In September 2002, the government launched the $105-million Broadband for Rural and Northern Development Pilot Program. This program is designed to fund the development of business plans and business plan implementation by subsidizing the capital costs for First Nations, northern, remote and rural communities to acquire broadband Internet access. Since the beginning of the initiative, business plan development funding has assisted 463 OLMCs and business plan implementation funding for broadband deployment has reached approximately 115 OLMCs .

Substantial investments in broadband services by the private sector, communities and government testify to the priority placed on this initiative. Funding for the broadband pilot program has now been entirely committed; distribution of the funding will continue over the next 2 years. No decision has been made on the possibility of further initiatives to bring broadband to communities.

Expected outputs for 2005–2008

Should a new broadband program be put in place at Industry Canada, the department will:

Ensure that the priorities of OLMCs are considered.

Designate a person responsible for Section 41 coordination to promote the program among OLMCs and to establish links between these communities and the partners receiving program funding.

Canada's SchoolNet

Canada's SchoolNet supports the integration of information and communications technologies in learning environments, including First Nations schools and public libraries. Canada's SchoolNet family of electronic learning initiatives exploits the enormous potential of technology in the interests of all Canadian learners. Since it began 10 years ago, Canada's SchooNet has listed over 7,000 educational resources on its Web site and has supported the connection of Canada's schools and public libraries to the Internet.

Canada's SchoolNet specifically develops strategies designed to ensure that Francophones in Quebec and in other parts of Canada and the world enjoy equal access to initiatives related to technology, services, learning opportunities, resources and information through the Internet. It creates partnerships with the industrial sector and with other levels of government to promote an effective strategy for increasing public awareness, for use of the Internet, and for the prevention of sexual exploitation of children on the Internet.

Expected outputs for 2004–2008

Support existing partnerships with the communities and create new partnerships as applicable.

Undertake a study of the priorities of OLMCs and of the quality of and access to services.

Canada–Ontario Infrastructure Program and Canada–Ontario Municipal Rural Infrastructure Fund

Launched in 2000, the Canada–Ontario Infrastructure Program represents a 6-year, $680.7-million federal investment in partnership with Ontario, local offices and the private sector. The program's purpose is to invest in urban and rural municipal infrastructure in Ontario; it is expected to stimulate more than $2 billion in capital investment. Owing to the program's great popularity, all funds coming from the federal government were quickly used and contributions from the Ontario government terminated in summer 2002.

The 2004 budget confirmed a new national infrastructure program, the Municipal Rural Infrastructure Fund, which will inject more than $298 million into Ontario by 2010. The announcement is directed at communities with fewer than 250,000 inhabitants. It targets improved and increased stock of core public infrastructure in areas such as water, wastewater, culture and recreation. The governments of Canada and Ontario reached an agreement on joint management of the fund in this province through the new program's provincial component, the Canada–Ontario Municipal Rural Infrastructure Fund (COMRIF).

Expected output for 2004–2008

Include the priorities of OLMCs in project analysis and funding allocation criteria.

Community Access Program

Industry Canada's Community Access Program was designed by the federal government to provide Canadians with affordable public access to the Internet and tools to use it effectively. In partnership with provincial and territorial governments, community groups, non-profit organizations, libraries, schools, volunteer groups and businesses, the program helps Canadians benefit from the opportunities offered by the new global knowledge-based economy. Under the program, public places such as schools, libraries, and community centres serve as "on ramps" to the Information Highway and provide both technical support and training.

The Community Access Program is the cornerstone of the federal government's initiatives to connect Canadians to the Internet. The program was launched in 1994 for rural communities with a population under 50,000. The great success of the pilot program resulted in the extension of the program in December 1999 to larger communities (more than 50,000 people). Since 2002, most program sites have formed networks to pool their resources and offer a broader choice of services to their communities.

The budget allocated to the Community Access Program is $25 million annually for 2004–2005 and 2005–2006. Rather than supporting general public access to the Internet, the program is targeting public access sites that serve communities that need them most (those where the digital divide is greatest) as well as access to online government services.

Expected outputs for 2004–2006

Consult OLMCs and consider their priorities during consolidation of the Community Access Program networks. The program is paying special attention to maintaining community access sites that serve Francophone minority communities.

Facilitate cooperation between Community Access Program sites serving OLMCs and encourage sites to create linkages.

Student Connections

The Student Connections program hires and trains postsecondary students and new graduates to become student advisors to businesses. It provides small and medium-sized businesses across Canada with personalized, on-site training in e-commerce. It also offers Internet training to seniors. Since 1996, more than 5,200 students have been recruited and over 150,000 clients have received training.

Student Connections works in cooperation with the Association of Canadian Community Colleges. Among the program's regional administrative centres, three serve OLMCs.

Expected outputs for 2004–2008

Work in partnership with the administrative centres to elicit participation and provide training and mentoring for students from OLMCs to act as advisors to business.

Work with the various community partners, specifically the economic development and employability networks, to serve clientele from OLMCs as appropriate.

Computers for Schools

The national Computers for Schools program is administered by the federal government in cooperation with the provinces and territories, the private sector and the voluntary sector. It collects, repairs and refurbishes surplus computers from government and the private sector and then distributes them free of charge to schools and libraries across Canada. Since it began 10 years ago, the program has distributed close to 550,000 recycled computers to Canada's schools and libraries.

Expected output for 2004–2008

Ensure that schools serving OLMCs continue to benefit from the program during the program delivery transition phase.

Youth Internship Program

This initiative will be delivered jointly by the Ontario Regional Office and FedNor in Ontario and by the regional development agencies in other regions.

Industry Canada and the regional development agencies will offer internships, especially work experience projects for young people, who will receive subsidized salaries for work performed in the language of the minority in OLMCs. The department will invest $2 million over 4 years, beginning in 2004–2005, to create 200 trainee positions. This initiative is aimed specifically at young people in Francophone minority communities.

Expected output for 2004–2008

Offer young Franco-Ontarians the opportunity to complete internships in French in a Franco-Ontarian business environment to acquire work experience while contributing to the vitality of their community.

Tele-training and Tele-learning Pilot Projects

This initiative will be delivered jointly by the Ontario Regional Office and by FedNor in Ontario and by the regional development agencies in other regions.

The aim of this initiative is to stimulate participation by the Franco-Ontarian community in the knowledge economy by increasing access to content and tele-learning applications. It has been designed to be implemented through partnerships with colleges and universities that primarily serve the Francophone community together with other stakeholders, such as economic development agencies, nonprofit organizations and the private sector.

Over the next 4 years, some $1.8 million will be allocated to the Francophone Tele-training and Tele-learning Pilot Projects initiative in Ontario. Priority will be given to projects that:

Provide for strategic partnerships involving organizations that serve the Francophone community;

Respond to a recognized priority or need of the Francophone community;

Provide long-term benefits for Ontario's Francophone community.

Expected outputs for 2004–2008

Offer the Franco-Ontarian population services related to the knowledge economy in the areas of distance education, learning and training.

Establish strategic partnerships with institutions, organizations and businesses that serve Ontario's Francophone communities.

Canada Business Service Centres

Canada Business Service Centres (CBSCs) provide a wide range of information about government services, programs and regulations for business people in all regions of Canada. The CBSCs provide the names of resource people, together with specific, current and relevant information.

The CBSCs are the result of cooperation agreements between 37 federal departments that offer services to business, the provincial and territorial governments, and, in some cases, the private sector, associations, the education community and research institutes.

Currently, there are 13 CBSCs, one in every province and territory. The CBSCs also have a growing network of partners providing access to CBSC information in various communities across Canada. The participants and federal partners, who are responsible for the development and management of the CBSCs, vary from province to province. A national secretariat, located in Ottawa, is responsible for supporting the CBSCs and maintaining the technical network, information databases and products. It is also responsible for the centres' Web site.

Services are available by telephone, fax, e-mail, on the Web and in person.

Industry Canada serves Ontario, the Yukon, the Northwest Territories and Nunavut directly. In other regions, the program is managed by the regional development agencies.

Expected output for 2004–2008

Consult with the communities, support the partnerships established with the communities and their organizations and create new partnerships as appropriate.

Information Management/Information Technology Program

Industry Canada's Information Management/Information Technology (IM/IT) Program is helping to strengthen the voluntary sector through technology. It is part of the Voluntary Sector Initiative (VSI), a joint venture between the Government of Canada and Canada's voluntary sector. The VSI works to strengthen the voluntary sector's ability to serve Canadians while enhancing its relationship with the Government of Canada.

The IM/IT joint table, which was one of six VSI joint tables, was created to provide recommendations on how to improve the technological capacity of Canada's voluntary sector. In February 2003, it released a report, Strengthening Voluntary Sector Capacity Through Technology. Industry Canada's IM/IT Secretariat is responsible for managing the implementation of the report. The actual implementation, including the selection of project implementation teams, will be shared with the voluntary sector.

The IM/IT Secretariat is working closely with an advisory group composed of representatives of the voluntary sector and the federal government in implementing the IM/IT strategy.

Expected outputs for 2004–2008

Continue to develop the Francophone side of the voluntary sector portal, aiming at full participation of Francophone minority communities.

Ensure that OLMCs receive the services in their language of choice via the IM/IT network and the voluntary sector portal.

Language Industry Program

This Industry Canada program is based on the *Action Plan for Official Languages* and the Canada Innovation Strategy. Its aim is to work in cooperation with the private sector to build a solid, competitive industry. The program provides up to $10,000 annually to small and medium-sized businesses to enable them to undertake marketing and branding activities.

Expected outputs for 2004–2008

Work in partnership with the OLMCs to ensure that they are represented on the advisory committee for the Language Industry Program.

Implement a communications strategy to raise awareness of the program among the communities.

Encourage contact between the Language Industry Program, the National Research Council Canada and the communities, and encourage partnerships, where applicable.

APPENDIX 2 2 KEY QUESTIONS FOR THE SECTION 41 LENS (in development)

A detailed internal awareness strategy will be developed, refined and established during the period covered by the Action Plan.

The development of a Section 41 lens for looking at departmental initiatives will contribute significantly to raising awareness of the priorities of OLMCs within Industry Canada. This approach will provide program managers with a checklist to focus attention on the priorities of OLMCs during the planning, development and implementation of their programs. It can help to identify initiatives or activities — existing or needed — that may have an important impact on the development of OLMCs.

To comply with the accountability framework of the federal government's *Action Plan for Official Languages*, the department will

> Make senior executives, managers and officers of priority programs aware of the federal government's commitments and of community priorities.
>
> Identify the policies and programs that have an impact on community development and ensure that community priorities are taken into account during their development and implementation.
>
> Consult with audiences and community organizations involved in the development, implementation and evaluation of policies and programs that affect them most directly.

The following key questions may form the basis for a Section 41 lens at Industry Canada.

During the planning process

How is this initiative relevant to OLMCs?

Have the most likely positive and negative effects on OLMCs been identified and, where relevant, how can they be measured?

Does the initiative address a development priority identified by OLMCs?

Have OLMCs been consulted during development or modification of the initiative?

Delivery

What factors in the delivery of the program, policy or service affect OLMCs?

Do the delivery tools accommodate the concerns of OLMCs?

Is there a way to create or participate in partnerships with organizations (e.g., other federal departments and agencies, other levels of government, private sector, nongovernmental organizations) to maximize benefits?

At what stages (e.g., during the pilot project, during post-implementation evaluation) will issues relevant to OLMCs be reviewed to determine whether changes are required to accommodate their concerns?

How will the initiative be evaluated in terms of its impact on OLMCs?

Communications

What communication methods are most appropriate for reaching OLMCs (e.g., local community newspapers, radio, signs in government offices, local television)?

What key messages in promotional material pertaining to departmental programs and services address the concerns of OLMCs?

Is general material published by the department relevant for OLMCs and does it meet the department's commitment to Part VII of the Act?

APPENDIX 3 WEBOGRAPHY

Broadband	**http://www.broadband.gc.ca**
Business Gateway	**http://www.businessgateway.ca**
Canada Business Service Centres	**http://www.cbsc.org**
Canada's SchoolNet	**http://www.schoolnet.ca**
Canada–Ontario Infrastructure Program	**http://www.ic.gc.ca/coip-pico**
Canada–Ontario Municipal Rural Infrastructure Fund	**http://comrif.ca**
Canadian Consumer Information Gateway	**http://consumerinformation.ca**
Community Access Program	**http://cap.ic.gc.ca**
Computers for Schools	**http://cfs-ope.ic.gc.ca**
Consumer Connection	**http://consumer.ic.gc.ca**
FedNor	**http://fednor.ic.gc.ca**
Francommunautés virtuelles	**http://francommunautes.ic.gc.ca**
Information Management/ Information Technology	**http://www.vsi-isbc.ca/eng/imit/program.cfm**
Language Industry Program	**http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inlip-pil.nsf/en/Home**
Strategis	**http://strategis.ic.gc.ca**
Student Connections	**http://www.scp-ebb.com**
Youth Internship Program	**http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/infednor-fednor.nsf/en/h_fn00821e.html**
CommunAction.ca	**http://communaction.ca**
ProAction 41 (intranet)	**http://icweb.ic.gc.ca/proaction41**

Industrie Canada Industry Canada

Plan d'action 2004-2008

Industrie Canada

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Canada

Plan d'action
2004-2008

Industrie Canada

Mise en œuvre de l'article 41
de la *Loi sur les langues officielles*

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web à l'adresse suivante : **www.ic.gc.ca/fpublications**.

On peut obtenir cette publication sur demande en médias substituts. Communiquer avec le Bureau de la coordination nationale, Communautés minoritaires de langue officielle, aux numéros ci-dessous indiqués.

Pour obtenir des exemplaires du présent document, s'adresser également au :

Bureau de la coordination nationale
Communautés minoritaires de langue officielle
Direction générale des opérations et du financement des petites entreprises
Secteur des operations
Industrie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 941-2471
Télécopieur : (613) 954-4074

Autorisation de reproduction
Sauf indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie et par tout moyen, sans frais et sans autre autorisation d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée dans le but d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit identifié comme étant la source de l'information et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle de l'information reproduite ni comme ayant été faite en association avec Industrie Canada ou avec l'approbation de celui-ci.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication dans un but commercial, veuillez envoyer un courriel à : **Copyright.Droitsdauteur@pwgsc.gc.ca**.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent tant les femmes que les hommes.

N° de cat. : Iu70-4/14-2004
ISBN : 0-662-68404-4
54193 B

Contient 20 p. 100
de matières recyclées

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE 2

SECTION I RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 6

1. Identification du Ministère 6
2. Brève description du mandat et de la mission d'Industrie Canada 6
3. Responsables de la mise en œuvre de l'article 41 7
4. Période couverte par le Plan d'action 8

SECTION II ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES COMMUNAUTÉS 9

5. Moyens mis en place pour cerner les priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux échelons national, provincial et territorial 9
6. Principales priorités cernées aux échelons national, provincial et territorial 11

SECTION III CONTENU DU PLAN D'ACTION ET ÉCHÉANCIER 12

7. Mesures proposées afin de répondre aux priorités des communautés 13
8. Ressources financières et autres consacrées à la réalisation du Plan d'action 23

SECTION IV PLAN DE COMMUNICATION 24

9. Moyens pour diffuser le Plan d'action et le rapport sur les réalisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère 24

SECTION V SIGNATURE 25

ANNEXE 1 DÉTAIL DES MESURES PROPOSÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 26

ANNEXE 2 QUESTIONS CLÉS DE LA LENTILLE 41 (en élaboration) 43

ANNEXE 3 WEBOGRAPHIE 45

SOMMAIRE

Résultats visés par le Plan d'action

Le Plan d'action 2004-2008 d'Industrie Canada pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* vise trois résultats directs :

> une compréhension accrue des exigences de l'article 41 auprès des cadres et gestionnaires des programmes retenus en priorité;
>
> des liens de travail accrus entre les organismes représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et le Ministère;
>
> une compréhension accrue des programmes et services du Ministère de la part des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

L'atteinte des trois résultats directs au moyen des mesures envisagées dans ce plan d'action devra conduire à deux résultats intermédiaires et à un résultat final.

Résultats intermédiaires :

> une participation accrue des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux programmes et services du Ministère qui sont les plus aptes à contribuer à l'épanouissement de ces communautés;
>
> une exploitation accrue des outils du savoir qui favorisent l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Résultat final :

> une augmentation de la contribution des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'épanouissement économique du Canada.

Axes d'intervention prioritaires

Le Ministère entend œuvrer sur trois axes d'intervention prioritaires : la sensibilisation interne, le renforcement de la participation des communautés aux programmes et services d'Industrie Canada et les consultations continues auprès des communautés.

Sensibilisation interne

Quelque 150 politiques, règlements et programmes contribuent à l'atteinte des objectifs du Ministère. Tous les programmes du Ministère sont touchés par l'article 41. À l'intérieur de ce cadre général ministériel, l'équipe de coordination de la mise en œuvre de l'article 41 développera trois approches de sensibilisation.

Une sensibilisation soutenue auprès des gestionnaires et agents des programmes qui peuvent contribuer d'une façon particulière à l'épanouissement des communautés : les responsables de la mise en œuvre de l'article 41 établiront des liens de communication étroits avec les gestionnaires et employés de ces programmes et faciliteront l'établissement de relations de travail durables entre les communautés et ces programmes.

Une sensibilisation générale auprès des gestionnaires et des agents de programmes d'information et de programmes ou services d'appui aux entreprises du Ministère : les responsables mettront en œuvre des stratégies de communication interne au Ministère relativement aux priorités des communautés et aux exigences de l'article 41.

Une sensibilisation ponctuelle : les responsables faciliteront les communications entre les communautés et les gestionnaires et agents de programmes en réponse à des demandes précises en provenance des communautés.

La stratégie de sensibilisation détaillée sera développée, raffinée et mise en œuvre au cours de la période visée par le Plan d'action. La création d'une Lentille 41 applicable aux initiatives du Ministère constitue un outil important pour sensibiliser les employés et les gestionnaires d'Industrie Canada aux priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cet outil offrira une démarche pour permettre aux gestionnaires de programmes d'appliquer une liste de vérification afin de mieux tenir compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire au cours de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur programme. De plus, Industrie Canada a créé le site intranet ProAction41. Ce site constitue l'une des principales sources d'information au sujet de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Il a été créé pour aider les agents et gestionnaires du Ministère à mieux comprendre leurs responsabilités en ce qui a trait à l'article 41.

L'équipe de la coordination nationale élaborera et mettra en œuvre un plan de communication interne. En outre, elle donnera de l'information, un soutien et des services-conseils aux gestionnaires des programmes retenus en priorité et offrira un appui direct aux conseillers et coordonnateurs régionaux et de programmes de l'article 41.

Les conseillers ainsi que les coordonnateurs régionaux et de programmes de l'article 41 joueront également un rôle important en ce qui concerne la sensibilisation au sein du Ministère. Ils offriront notamment aux intervenants appropriés des présentations sur les enjeux liés à la mise en œuvre de l'article 41.

Renforcement de la participation des communautés aux programmes et services d'Industrie Canada

Le site Internet CommunAction.ca, un portail d'information conçu spécifiquement pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, sera renforcé afin de mieux répondre aux besoins exprimés. L'information auprès des communautés sera assurée dans une large mesure par les conseillers et les coordonnateurs régionaux et de programmes, qui collaboreront avec les organismes de développement régional, les autres partenaires gouvernementaux et les organismes communautaires pertinents pour mieux faire connaître les initiatives du Ministère.

L'équipe de la coordination nationale de la mise en œuvre de l'article 41 appuiera les efforts du réseau des conseillers et coordonnateurs par différents moyens. Elle élaborera le plan de communication externe pour la mise en œuvre de l'article 41 au Ministère. Le Ministère diffusera notamment des informations pertinentes dans les médias communautaires et par le truchement du *Bulletin 41-42* du ministère du Patrimoine canadien, qui est largement diffusé au sein du réseau interministériel des coordonnateurs de l'article 41 et parmi les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Consultations continues auprès des communautés

Le présent Plan d'action a été alimenté par un processus de consultation à plusieurs niveaux, tant auprès des communautés qu'au sein d'Industrie Canada.
Des consultations formelles ont eu lieu avec des représentants des communautés anglophones et francophones en situation minoritaire au début de 2004.
Ce processus a notamment permis de valider le choix des programmes retenus en priorité pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, en fonction de leur rayonnement auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les efforts de consultation se poursuivent de façon soutenue. En plus des consultations directes du Ministère avec les représentants des communautés, des rencontres régulières seront tenues avec tous les intervenants ministériels concernés, en particulier les conseillers et coordonnateurs régionaux et de programmes de l'article 41, les gestionnaires de programmes et de services, et des membres de la haute direction du Ministère.

Au niveau national, Industrie Canada est membre de plusieurs comités paritaires et interministériels. Le Ministère participera aux consultations du Conseil privé en matière de langues officielles et tiendra une consultation annuelle avec les représentants des communautés. De plus, l'équipe de la coordination nationale facilitera la tenue de rencontres entre les représentants des communautés et la haute direction du Ministère.

Au niveau régional, les conseillers et coordonnateurs régionaux joueront un rôle de premier plan pour assurer la consultation des communautés sur une base continue, notamment par une participation active aux comités paritaires établis dans les provinces par les réseaux de développement économique et d'employabilité.

Au niveau de chacun des programmes retenus en priorité, les gestionnaires consulteront les communautés au moment de l'élaboration ou de la modification d'un programme afin de déterminer le niveau de priorité accordé par les communautés aux buts poursuivis par le programme. Compte tenu des circonstances particulières affectant chaque programme et du besoin de formaliser certaines approches de consultations, cet exercice sera mis en œuvre plus rapidement pour certains programmes que pour d'autres au cours de la période couverte par le Plan d'action.

En conclusion, le Ministère mettra au point les outils nécessaires en matière de mesure continue du rendement et réalisera une évaluation formative ainsi qu'une évaluation sommative de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

SECTION I RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Identification du Ministère

Industrie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Site Internet : **www.ic.gc.ca**

Courriel : **strategis@ic.gc.ca**

Téléphone : 1 800 328-6189

2. Brève description du mandat et de la mission d'Industrie Canada

Mandat du Ministère

Industrie Canada a pour mandat d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir et d'améliorer ainsi le niveau et la qualité de vie au pays. Par ses politiques, programmes et services, le Ministère stimule l'essor d'une économie dynamique et novatrice pour :

procurer aux Canadiens des emplois plus nombreux et mieux rémunérés;

favoriser la croissance des entreprises grâce à l'amélioration soutenue de la performance sur le plan de la productivité et de l'innovation;

donner aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel.

Mission du Ministère relativement à l'article 41 de la Loi sur les langues officielles

En conformité avec ce mandat et avec le Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral, la mission du Ministère concernant la mise en œuvre de l'article 41 est la suivante :

Contribuer à rendre les programmes et services du Ministère plus accessibles aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, appuyant ainsi leur participation à l'épanouissement économique du Canada dans la langue de la minorité.

À l'appui de cette mission, le Ministère poursuit quatre objectifs généraux :

établir une relation de travail durable entre Industrie Canada et les communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que les organismes qui les représentent;

veiller à la prestation d'informations et de services liés au développement économique qui sont utiles aux communautés de langue officielle en situation minoritaire;

faciliter l'accès des communautés aux programmes et services du Ministère;

augmenter la participation des communautés aux programmes et services du Ministère.

Le présent Plan d'action concerne Industrie Canada seulement. Les organismes de développement régional (Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Développement économique Canada pour les régions du Québec et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) élaborent leurs plans respectifs pour la mise en œuvre de l'article 41. Le développement du présent Plan d'action a toutefois bénéficié de la collaboration des coordonnateurs de l'article 41 de ces organismes.

3. Responsables de la mise en œuvre de l'article 41

Haute gestion

John McBride	Sous-ministre adjoint, Opérations Champion des langues officielles	Tél. : (613) 957-4392
Mary Pavich	Directrice générale, Opérations et financement des petites entreprises	Tél. : (613) 954-3449

Coordination nationale

Secteur des opérations
235, rue Queen, 8e étage, tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Okenge Morisho	Gestionnaire, Coordination nationale	Tél. : (613) 954-4083
Anne-Marie Demers	Gestionnaire des sites Web	Tél. : (613) 954-2783
Julio Garasa	Analyste, Politique stratégique	Tél. : (613) 952-4689
Diane Morneau	Agente de coordination	Tél. : (613) 946-3392
Francine Letarte	Agente de projets	Tél. : (613) 948-1558

Conseillers et coordonnateurs régionaux

Francine Doucet	Atlantique	Tél. : (506) 851-6087
Roger Lamothe	Québec	Tél. : (819) 564-5540
Michel Hall	Québec	Tél. : (514) 283-4554
Allan Anderson	Ontario	Tél. : (416) 954-5447
Laura Cabarrocas	Ontario	Tél. : (416) 973-6352
Marie Desmarais	FedNor	Tél. : (705) 670-6109
Michel Loiselle	Prairies et région du Nord	Tél. : (204) 984-8102
Sandra Douville	Prairies et région du Nord	Tél. : (204) 983-7850
Nadine Lepage	Prairies et région du Nord	Tél. : (306) 975-6737
Jean-Pierre Roy	Pacifique	Tél. : (604) 666-1420
Jean Laberge	Pacifique	Tél. : (604) 666-1555

Coordonnateurs de programmes et de services

Véronique Lavoie	*Francommunautés virtuelles*	Tél. : (613) 957-8177
Lyse Lemay	Services à large bande	Tél. : (613) 948-5400
Frédéric Nolin	Rescol canadien	Tél. : (613) 952-5890
Louis Doyle	Programme d'infrastructures Canada-Ontario Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario	Tél. : (613) 954-2390
Pamela Menchions	Programme d'accès communautaire	Tél. : (613) 991-0083
Hélène Gagnon	Étudiants bien branchés	Tél. : (613) 957-8255
Carole Lafrenière	Ordinateurs pour les écoles	Tél. : (613) 941-4975
Laura Cabarrocas	Programme Jeunes stagiaires	Tél. : (416) 973-6352
Okenge Morisho	Initiative de projets pilotes en télé-formation et télé-apprentissage du Plan d'action pour les langues officielles	Tél. : (613) 954-4083
John Morton	Centres de services aux entreprises du Canada	Tél. : (613) 952-0445
Bernard Chabot	Programme de gestion de l'information et des technologies de l'information	Tél. : (613) 998-1807
Valérie Sirois	Programme de l'industrie de la langue	Tél. : (613) 954-1854

4. Période couverte par le Plan d'action

Le présent Plan d'action présenté par Industrie Canada au ministère du Patrimoine canadien couvre la période allant du 1er avril 2004 au 31 mars 2008. Il sera mis à jour annuellement pour concorder avec le plan d'activités de la Direction générale des opérations et du financement des petites entreprises, et avec les rapports sur les plans et les priorités et les rapports sur le rendement du Ministère.

SECTION II ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES COMMUNAUTÉS

5. Moyens mis en place pour cerner les priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux échelons national, provincial et territorial

Le présent Plan d'action a été alimenté par un processus de consultation à plusieurs niveaux, tant auprès des communautés qu'au sein d'Industrie Canada.

Une première rencontre a eu lieu en novembre 2003 avec les coordonnateurs et conseillers régionaux, avec les coordonnateurs ministériels de programmes et de services et avec les coordonnateurs de l'article 41 des organismes de développement régional. Par la suite, des consultations formelles ont eu lieu avec des représentants des communautés anglophones en situation minoritaire, en février 2004, et avec des représentants des communautés francophones en situation minoritaire, en mars 2004. Une quarantaine de représentants des organismes de ces communautés ont participé aux consultations.

Un constat est apparu rapidement lors des consultations avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, tant francophones qu'anglophones : ces communautés connaissent peu Industrie Canada ainsi que ses programmes et services. Plusieurs représentants de la communauté en étaient à leur premier contact officiel avec le Ministère. Les participants ont souligné qu'Industrie Canada doit mieux faire connaître ses programmes, ses activités et ses services afin d'accroître la participation des communautés. Les priorités convergent dans plusieurs domaines, notamment l'accès aux programmes, la connectivité, la participation des jeunes et le développement des collectivités.

Ce processus a permis l'identification d'une quinzaine de programmes retenus en priorité pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. L'équipe de la coordination nationale de l'article 41 a d'abord fait une sélection préliminaire de ces programmes à partir d'une liste détaillée de quelque 150 politiques, programmes et services du Ministère, en fonction de leur rayonnement auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le choix définitif des programmes retenus en priorité a été validé durant les consultations. La liste de ces programmes est présentée à la rubrique 7 de ce document et la liste des mesures proposées pour chacun des programmes est présentée à l'annexe 1.

Les efforts de consultation se poursuivent de façon soutenue. En plus des consultations avec les représentants des communautés, des rencontres seront tenues régulièrement avec tous les intervenants ministériels concernés, en particulier les conseillers et coordonnateurs régionaux et de programmes de l'article 41, les gestionnaires de programmes et de services, et des membres de la haute direction du Ministère.

Consultations officielles

Des rencontres officielles annuelles seront organisées par Industrie Canada entre les groupes et associations des communautés et les organismes de développement régional. Ces consultations constitueront le principal moyen permettant au Ministère d'amorcer un dialogue dans le cadre duquel les communautés communiqueront leurs priorités et Industrie Canada fera valoir ses priorités, ses programmes et ses services. Les consultations officielles seront appuyées par des rencontres régulières sur le terrain avec les conseillers et coordonnateurs.

Le Ministère participe également au processus de consultation des communautés de langue officielle en situation minoritaire mis sur pied par le Bureau du Conseil privé.

Échanges avec les chefs de file des communautés

Industrie Canada continue de tirer profit des suggestions formulées au fil des ans par de nombreux leaders des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les liens personnels qui se sont tissés progressivement ont conduit à une meilleure compréhension, d'une part, des priorités des communautés et, d'autre part, des capacités et contraintes d'Industrie Canada. Ces échanges se poursuivront au cours des prochaines années.

Participation aux comités interministériels et paritaires

Industrie Canada est membre de plusieurs comités paritaires, notamment le Comité national de développement économique et d'employabilité (anciennement connu sous le nom de Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne), le Comité de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone et le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire.
Le Ministère collabore avec les ministères et organismes fédéraux et les leaders des communautés afin d'élaborer des stratégies visant à favoriser le développement économique des collectivités francophones et anglophones en situation minoritaire.

Le Ministère participe également au Comité d'appui sur les langues officielles du Bureau du Conseil privé. Les réunions interministérielles ont permis à Industrie Canada, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, de répondre aux priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire, d'élaborer des projets particuliers et d'échanger des informations, des leçons et des pratiques exemplaires.

Industrie Canada continuera à travailler avec les organismes fédéraux et communautaires afin de mieux connaître les priorités de ces derniers. Ceci se fera notamment grâce à la participation du Ministère au Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles piloté par le Bureau du Conseil privé, et par l'entremise d'études et de travaux de recherches.

Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)

Cette initiative de Patrimoine canadien a pour but de renforcer les activités interministérielles et de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Industrie Canada, de concert avec Patrimoine canadien et d'autres ministères et organismes fédéraux, cherchera à appuyer ces communautés et à créer de nouveaux partenariats.

6. Principales priorités cernées aux échelons national, provincial et territorial

Les consultations tenues au cours des dernières années avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux ont permis d'identifier les priorités suivantes :

Faire en sorte que le Ministère soit davantage sensibilisé et réceptif aux priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire et que ses gestionnaires soient sensibilisés aux exigences qui incombent à Industrie Canada en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Une connaissance accrue des priorités des communautés permettrait au Ministère de mieux en tenir compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses programmes et services.

Faire en sorte que les communautés de langue officielle en situation minoritaire connaissent mieux les programmes, les activités et les services d'Industrie Canada afin d'accroitre leur participation.

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire bénéficient de l'information qu'elles ont sur les programmes et les services d'Industrie Canada. Ce dernier doit donc s'assurer que ces communautés ont rapidement et facilement accès à tous ses programmes et services. C'est pourquoi Industrie Canada a mis sur pied un réseau de conseillers régionaux d'un bout à l'autre du pays, qui travailleront auprès des communautés pour mieux faire connaitre les programmes ministériels et les appuieront dans les démarches qu'elles entreprennent pour améliorer leur accès aux produits et services du Ministère.

SECTION III CONTENU DU PLAN D'ACTION ET ÉCHÉANCIER

Contexte : Les résultats visés

Le Plan d'action 2004-2008 d'Industrie Canada pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* vise trois résultats directs.

Premier résultat direct : une compréhension accrue des exigences de l'article 41 auprès des cadres et gestionnaires des programmes retenus en priorité.

Par ce résultat, le Ministère veut faire en sorte que tous les cadres, gestionnaires et agents des programmes retenus en priorité :

connaissent bien les priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire;

connaissent bien les engagements du gouvernement fédéral contenus dans la partie VII de la Loi;

puissent déterminer si les politiques et les programmes du Ministère ont une incidence sur le développement des communautés et sur la promotion de la reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, depuis les premières étapes d'élaboration jusqu'à la mise en œuvre.

Deuxième résultat direct : des liens de travail accrus entre les organismes qui représentent les communautés de langue officielle en situation minoritaire et le Ministère.

Tous les programmes et services du Ministère sont visés par la mise en œuvre de l'article 41. Par ce résultat, le Ministère veut faire en sorte que les communautés de langue officielle en situation minoritaire et/ou les organismes les représentant soient consultés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et politiques plus aptes à contribuer à l'épanouissement des communautés.

Troisième résultat direct : une compréhension accrue des programmes et services du Ministère de la part des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Par ce résultat, le Ministère cherche à ce que les organismes connaissent mieux les objectifs du Ministère ainsi que ses programmes et services et les limites de ceux-ci..

L'atteinte des trois résultats directs au moyen des mesures envisagées dans ce plan d'action devra conduire à deux résultats intermédiaires et à un résultat final.

Premier résultat intermédiaire : une participation accrue des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux programmes et services du Ministère qui sont les plus aptes à contribuer à l'épanouissement de ces communautés.

Lorsqu'il aura été déterminé que des programmes et services ont des incidences sur les communautés, le Ministère s'efforcera de mettre en œuvre les activités appropriées afin que ces communautés puissent participer davantage à ces programmes et services. À titre d'exemple, ceci pourra comprendre des communications qui ciblent plus directement les communautés ainsi que la création de liens plus directs entre les gestionnaires et les organismes.

Deuxième résultat intermédiaire : une exploitation accrue des outils du savoir qui favorisent l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les consultations avec les communautés ont permis de constater la grande importance accordée à l'exploitation des outils du savoir en vue d'appuyer l'épanouissement économique, social et culturel des communautés.

Résultat final : une augmentation de la contribution des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'épanouissement économique du Canada.

L'épanouissement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire contribue au développement économique du Canada dans son ensemble. Un grand nombre d'organismes privés, communautaires et gouvernementaux seront touchés dans la réalisation de ce résultat. Ce résultat ne pourra pas être évalué par le Ministère si celui-ci agit seul.

7. Mesures proposées afin de répondre aux priorités des communautés

Le ministère du Patrimoine canadien suggère aux organismes visés par le cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de présenter sommairement leurs actions principales sous six thèmes. Les mesures envisagées par Industrie Canada sont présentées dans la présente rubrique selon ces thèmes :

Sensibilisation des employés et de la haute direction aux priorités des communautés

Consultation des communautés sur leurs priorités et sur de nouvelles initiatives, politiques et programmes du Ministère

Information auprès des communautés au sujet des programmes et services du Ministère

Coordination ministérielle et concertation avec d'autres instances gouvernementales (fédérales, provinciales et municipales)

Produits et services du Ministère

Évaluation et reddition de comptes

Sensibilisation des employés et de la haute direction aux priorités des communautés

Grâce à un large éventail de programmes, de produits et de services, Industrie Canada et ses nombreux partenaires créent un climat propice à la croissance économique et à la création d'emplois. Pour cela, ils :

mettent davantage l'accent sur les sciences et la technologie;

évaluent l'aide que le gouvernement du Canada accorde à la recherche-développement;

accroissent la commercialisation de la recherche universitaire;

améliorent l'accès au financement à un stade précoce;

favorisent l'accès des petites entreprises aux marchés;

contribuent au développement de technologies de pointe et à l'expansion d'industries à valeur ajoutée;

établissent et entretiennent la confiance des consommateurs.

Quelque 150 politiques, règlements et programmes contribuent aux objectifs du Ministère. Tous les programmes du Ministère sont touchés par l'article 41.

À l'intérieur de ce cadre général ministériel, l'équipe de la coordination nationale de la mise en œuvre de l'article 41 élaborera trois approches de sensibilisation.

Première approche : une sensibilisation soutenue auprès des gestionnaires et agents des programmes qui peuvent contribuer d'une façon particulière à l'épanouissement des communautés : les responsables établiront des liens de communication étroits avec les gestionnaires et employés de ces programmes et faciliteront l'établissement de relations de travail durables entre les communautés et ces programmes. Les programmes visés par l'approche de sensibilisation soutenue sont les suivants :

Tous les programmes de l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor), répartis dans trois domaines clés :

Connectivité
Innovation
Partenariats communautaires

Une description détaillée des programmes de FedNor est fournie dans le site Web de FedNor.

Tous les programmes de connectivité d'Industrie Canada, en particulier :

Francommunautés virtuelles
Programme d'accès communautaire
Services à large bande
Programme de gestion de l'information et des technologies de l'information

Tous les programmes de connectivité visant les jeunes :

Étudiants bien branchés
Ordinateurs pour les écoles
Rescol canadien

Les programmes d'aide aux collectivités :

Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) en Ontario
(le programme est géré par les organismes de développement régional dans les autres régions)
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario

L'initiative de projets pilotes en télé-formation et télé-apprentissage (mise en œuvre par le bureau régional de l'Ontario et par FedNor en Ontario et par les organismes de développement régional dans les autres régions)

Programme Jeunes stagiaires
(mis en œuvre par le bureau régional de l'Ontario et par FedNor en Ontario et par les organismes de développement régional dans les autres régions)

Deuxième approche : une sensibilisation générale auprès des gestionnaires et des agents de programmes d'information et de programmes ou services d'appui aux entreprises du Ministère : les responsables mettront en œuvre des stratégies de communication interne au Ministère relativement aux priorités des communautés et aux exigences de l'article 41. Les programmes et services visés par l'approche de sensibilisation générale sont les suivants :

Tous les sites d'information d'Industrie Canada ou appuyés par le Ministère, dont :

- CommunAction.ca
- Strategis
- Portail des affaires
- Carrefour des consommateurs et Passerelle d'information pour le consommateur canadien

Tous les programmes et services d'appui aux entreprises, dont :

- Centres de services aux entreprises du Canada en Ontario, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut (le programme est géré par les organismes de développement régional dans les autres régions)
- Programmes de financement des petites entreprises
- Programme de l'industrie de la langue

Troisième approche : une sensibilisation ponctuelle : les responsables faciliteront les communications entre les communautés et les gestionnaires et agents de programmes en réponse à des demandes précises en provenance des communautés.

Afin de respecter les modalités du cadre de responsabilisation du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral, le Ministère entend :

sensibiliser les cadres supérieurs, les gestionnaires et les agents des programmes retenus en priorité aux engagements du gouvernement fédéral et aux priorités des communautés;

déterminer quelles politiques et quels programmes ont une incidence sur le développement des communautés et assurer la prise en compte des priorités des communautés dans le développement et la mise en œuvre de ces politiques et programmes;

consulter les membres du public et les organismes communautaires intéressés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et programmes qui les touchent de près.

La stratégie de sensibilisation détaillée sera développée, raffinée et mise en œuvre au cours de la période visée par le Plan d'action. La création d'une Lentille 41 applicable aux initiatives du Ministère constitue un outil important pour sensibiliser les employés et les gestionnaires d'Industrie Canada aux priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cet outil offrira une démarche pour permettre aux gestionnaires de programmes d'appliquer une liste de vérification afin de mieux tenir compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire au cours de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur programme. L'annexe 2 présente les questions clés qui pourront constituer la base d'une Lentille 41 au sein d'Industrie Canada.

De plus, Industrie Canada a créé le site intranet ProAction41. Ce site constitue l'une des principales sources d'information au sujet de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Il a été créé pour aider les agents et gestionnaires du Ministère à mieux comprendre leurs responsabilités en ce qui a trait à l'article 41. On trouve dans ce site des renseignements sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, la *Loi sur les langues officielles*, des listes de personnes-ressources, d'organisations et de points de contact, ainsi que des documents de référence, des rapports et des études reliés à ce dossier.

L'équipe de la coordination nationale élaborera et mettra en œuvre un plan de communication interne. Elle préparera en outre des outils de présentation sur la mise en œuvre de l'article 41 au sein d'Industrie Canada pour le champion des langues officielles du Ministère. L'équipe élaborera les lignes directrices de la Lentille 41 et offrira des activités d'information et de formation concernant cet outil. Elle fera la promotion du site intranet ProAction 41 et en assurera la pertinence par une mise à jour active et soutenue. En outre, elle donnera de l'information, un soutien et des services-conseils aux gestionnaires des programmes retenus en priorité et offrira un appui direct aux conseillers et coordonnateurs régionaux et de programmes de l'article 41.

Les conseillers et coordonnateurs régionaux et de programmes de l'article 41 joueront également un rôle important en ce qui concerne la sensibilisation au sein du Ministère. Ils offriront notamment aux intervenants appropriés des présentations sur les enjeux liés à la mise en œuvre de l'article 41.

Consultations des communautés sur leurs priorités et sur de nouvelles initiatives, politiques et programmes du Ministère

Cet axe d'intervention vise à assurer une concertation soutenue avec les organismes communautaires qui œuvrent au développement économique.

Au niveau national, Industrie Canada participera aux consultations du Bureau du Conseil privé en matière de langues officielles et tiendra une consultation annuelle avec les représentants des communautés. De plus, l'équipe de la coordination nationale facilitera la tenue de rencontres entre les représentants des communautés et la haute direction du Ministère.

Le Ministère est membre du Comité national de développement économique et d'employabilité. Le Ministère est aussi membre du Comité de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. Un représentant du Ministère siège également au Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire. Enfin, Industrie Canada participe au Comité d'appui sur les langues officielles du Bureau du Conseil privé.

Au niveau régional, les conseillers et coordonnateurs régionaux joueront un rôle de premier plan pour assurer la consultation des communautés sur une base continue. Ils participeront activement aux comités paritaires établis dans les provinces par les réseaux de développement économique et d'employabilité et verront à participer aux activités pertinentes dans la communauté, selon les besoins.

Au niveau de chacun des programmes retenus en priorité, les gestionnaires consulteront les communautés et/ou les organismes les représentant au moment de l'élaboration ou de la modification d'un programme afin de déterminer le niveau de priorité accordé par les communautés aux buts poursuivis par le programme. Compte tenu des circonstances particulières affectant chaque programme et du besoin de formaliser certaines approches de consultations, cet exercice sera mis en œuvre plus rapidement pour certains programmes que pour d'autres au cours de la période couverte par le Plan d'action.

Information auprès des communautés au sujet des programmes et services du Ministère

Le site Internet CommunAction.ca sera renforcé afin de mieux répondre aux besoins exprimés. Ce site est un portail d'information conçu spécifiquement pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il constitue à la fois un centre de ressources virtuel permettant de s'informer sur les programmes et services qu'offre le gouvernement du Canada pour appuyer le développement des communautés, et une passerelle vers les organismes de développement régional et vers d'autres sites intéressant les communautés. L'évaluation du site, de même que les ajouts, modifications et autres mesures d'amélioration, se feront de façon continue sur la base des rétroactions provenant des communautés et des intervenants du Ministère.

L'information auprès des communautés sera assurée dans une large mesure par les conseillers et coordonnateurs régionaux et de programmes, qui travailleront de près avec les communautés et les organismes pour diffuser les renseignements pertinents concernant les programmes et services du Ministère et des organismes de développement régional.

Les conseillers et coordonnateurs régionaux prévoiront la tenue d'au moins un forum dans chacune des régions au cours de la période de cinq ans. Ils collaboreront avec les intervenants du milieu et utiliseront dans la mesure du possible les outils existants, tels les foires d'information, les ateliers et les forums. Ces forums régionaux s'adresseront aux organismes et aux entreprises de la communauté de langue officielle en situation minoritaire et viseront à faire connaître les initiatives du Ministère. Ils seront organisés en collaboration avec les organismes de développement régional et les autres partenaires gouvernementaux et communautaires pertinents. Les conseillers et coordonnateurs développeront des liens de collaboration soutenus avec les communautés en assistant notamment aux assemblées générales annuelles des organismes pertinents.

De plus, les conseillers et coordonnateurs prépareront des articles de promotion et assureront leur diffusion dans les médias locaux et communautaires, en ayant recours aux organismes, réseaux et agences de diffusion des médias desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire le cas échéant.

Au niveau de chaque programme ou service retenu en priorité, les coordonnateurs de l'article 41, au sein du Ministère, tiendront des rencontres régulières avec les agents de communication afin d'établir un dialogue soutenu et de veiller à ce que les stratégies de communication tiennent compte de l'article 41.

L'équipe de la coordination nationale de la mise en œuvre de l'article 41 appuiera les efforts du réseau des conseillers et coordonnateurs par différents moyens. Elle élaborera le plan de communication externe pour la mise en œuvre de l'article 41 au Ministère, plan qui inclura notamment la préparation d'exposés sur les principaux programmes et services du Ministère devant divers auditoires externes. L'équipe de la coordination nationale verra à maintenir des liens réguliers avec les communautés en assurant la participation du Ministère aux événements organisés par celles-ci, notamment les Rendez-vous de la Francophonie et les assemblées générales annuelles des organismes communautaires.

Le Ministère diffusera des informations pertinentes, en temps opportun, sur la mise en œuvre de l'article 41 au Ministère par le truchement du *Bulletin 41-42* du ministère du Patrimoine canadien. Ce bulletin est largement diffusé au sein du réseau interministériel des coordonnateurs de l'article 41 et dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Coordination ministérielle et concertation avec d'autres instances gouvernementales (fédérales, provinciales et municipales)

Industrie Canada s'est doté des structures nécessaires à la mise en œuvre concrète de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Le champion des langues officielles du Ministère travaille activement à la sensibilisation au sein du Ministère, particulièrement auprès de la haute direction. L'équipe de la coordination nationale compte cinq personnes.

Un réseau de huit conseillers régionaux a été mis en place. Ces personnes agissent comme agents de communication pour l'article 41, établissent des liens avec la communauté, informent les intervenants clés en matière de langues officielles au sein de leurs organismes, participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation, et suscitent l'engagement envers la mise en œuvre de l'article 41.

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, Industrie Canada s'associe à d'autres ministères pour offrir divers programmes et services aux entreprises et aux consommateurs. Cet axe d'intervention vise à augmenter les partenariats avec les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et municipaux afin qu'Industrie Canada puisse mieux contribuer à des initiatives multisectorielles qui rejoignent les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les modalités de cette concertation accrue et des partenariats seront conçues sur une base nationale, provinciale-territoriale, régionale et même locale, selon les circonstances.

Au niveau national, le ministre d'Industrie Canada est membre du Groupe de ministres sur les langues officielles. Le sous-ministre siège au Comité des sous-ministres sur les langues officielles. Industrie Canada participe également au Comité d'appui sur les langues officielles du Bureau du Conseil privé.

Le Ministère participe activement au Réseau des coordonnateurs nationaux de la mise en œuvre de l'article 41, sous l'égide de Patrimoine canadien, ainsi qu'au programme de Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Le Ministère prendra part à d'autres initiatives interministérielles qui pourraient voir le jour au cours des quatre prochaines années.

L'équipe de la coordination nationale participera aux rencontres des comités interministériels et assurera la liaison avec les gestionnaires des programmes, services et initiatives fédérales visant les communautés. L'équipe collaborera et participera à la mise en œuvre d'initiatives et de projets conjoints avec des partenaires gouvernementaux ou communautaires et soutiendra la participation active du champion des langues officielles du Ministère aux rencontres du réseau des champions des langues officielles du gouvernement fédéral.

Au niveau régional, les représentants du Ministère siégeant aux conseils des hauts fonctionnaires fédéraux de chaque province seront tenus au courant des initiatives liées à l'article 41.

Les conseillers et coordonnateurs régionaux joueront un rôle important au niveau de la circulation de l'information sur la mise en œuvre de l'article 41 auprès des partenaires des trois paliers d'administration.

Au besoin, l'équipe de la coordination nationale proposera que les projets de recherche et d'analyse sur l'utilisation des différents programmes et services incluent une composante spécifique aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, par exemple l'application de la Lentille 41 à ces projets de recherche et d'analyse. Les analyses au niveau régional seront mises à jour de façon régulière pour mieux informer les gestionnaires des programmes et services. L'équipe de la coordination nationale travaillera avec différents organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire à la planification et à l'exécution de projets de recherche et d'analyse ayant trait au développement de ces communautés.

Produits et services du Ministère

Quinze programmes et services d'Industrie Canada, en plus de tous les programmes et services de FedNor, ont été retenus en priorité pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. L'équipe de la coordination nationale de l'article 41 a d'abord fait une sélection préliminaire de ces programmes à partir d'une liste détaillée de quelque 150 politiques, programmes et services du Ministère, en fonction de leur pertinence selon les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le choix final des programmes retenus en priorité a été validé au moment des consultations officielles décrites à la rubrique 5 du présent Plan d'action. Le détail des mesures proposées pour chaque programme est présenté à l'annexe 1.

Le Ministère reconnaît trois types de participation à ses programmes de la part des communautés de langue officielle en situation minoritaire. D'abord, certains programmes atteignent les communautés géographiques. Le Ministère a effectué plusieurs analyses qui se poursuivent et qui identifient les localités où vivent les communautés minoritaires de langue officielle. Pour l'exercice 2004-2005, le Ministère a choisi d'identifier comme communautés géographiques les municipalités où la minorité linguistique représente 5 p.100 de la population totale ou compte un seuil minimal de 5 000 personnes. Ces paramètres permettent de repérer les localités qui ont été rejointes par certains programmes tels Infrastructures Canada-Ontario et Services à large bande. Le Ministère repère aussi les localités où se trouvent certaines institutions de la minorité, telles des écoles ou des services de santé, afin d'effectuer des croisements de données.

Le Ministère entend raffiner ces analyses et tester différentes méthodologies pour faire en sorte qu'elles s'insèrent dans la logique des différents programmes et services. Ces efforts visent à créer des définitions et à déterminer de façon précise dans quelle mesure les programmes et services du Ministère atteignent les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Ensuite, certains programmes rejoignent les minorités linguistiques vues en tant que communauté d'intérêt. La communauté d'intérêt peut résider sur un petit territoire, sur un immense territoire et même au niveau de l'ensemble d'une province ou d'un territoire.

Certains programmes atteignent les communautés d'intérêt d'une façon ciblée. C'est le cas notamment de *Francommunautés virtuelles* et des centres d'accès communautaires.

D'autres programmes sont mis en œuvre par l'entremise de partenaires communautaires variés. Dans ces cas, le Ministère cherche à identifier, parmi la liste des partenaires, ceux qui sont issus de la communauté et qui représentent les intérêts de la communauté à titre de communauté de langue officielle en situation minoritaire au sein des partenariats établis.

Pour les programmes géographiques dont la prestation se fait par l'entremise de partenariats, le Ministère entend ajouter une modalité relative à l'article 41 en demandant aux partenaires d'expliquer :

> comment le projet tiendra compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le territoire, le cas échéant;
>
> comment le projet assurera la participation de la communauté lors de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son évaluation.

Pour les programmes dont la modalité proposée fera l'objet de consultations, l'énoncé final de la modalité pourrait changer.

Mesure prévue pour tous les programmes retenus en priorité : L'approche choisie en ce qui concerne les extrants pour l'ensemble des programmes retenus en priorité est l'application continue d'une Lentille 41 (en élaboration). Cet outil offrira une démarche pour permettre aux gestionnaires de programmes d'appliquer une liste de vérification afin de mieux tenir compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire au cours de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur programme.

L'annexe 1 présente une description des programmes retenus en priorité ainsi que, le cas échéant, les extrants qui leur sont spécifiques. L'annexe 2 présente les questions clés qui pourront constituer la base d'une Lentille 41 (en élaboration) au sein d'Industrie Canada.

Évaluation et reddition de comptes

Un premier indicateur clé a été élaboré et s'appliquera à l'ensemble des efforts ministériels. Il s'agit du degré de participation des groupes cibles en provenance des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes.

D'autres indicateurs de rendement seront conçus pour l'ensemble des programmes retenus en priorité, afin de mesurer la progression vers l'atteinte des résultats tels que décrits au début de la section III du présent Plan d'action.

Les résultats directs visés sont :

- une compréhension accrue des exigences de l'article 41 auprès des cadres et gestionnaires des programmes retenus en priorité;
- des liens de travail accrus entre les organismes représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et le Ministère;
- une compréhension accrue des programmes et services du Ministère de la part des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cet exercice sera effectué conjointement avec le Secteur fonction de contrôleur et d'administration et permettra d'insérer éventuellement des indicateurs reliés à l'article 41 dans les stratégies de mesure du rendement des programmes retenus en priorité.

L'équipe de la coordination nationale mènera une évaluation formative de l'initiative de mise en œuvre de l'article 41 en 2005-2006, et une évaluation sommative aura lieu en 2007-2008.

8. Ressources financières et autres consacrées à la réalisation du Plan d'action

Les responsables de la mise en œuvre de l'article 41 travailleront de près avec :

le **Secteur fonction de contrôleur et d'administration**, qui est responsable des évaluations, des vérifications, de certains mémoires au Cabinet, soumissions au Conseil du Trésor et ententes de contribution (les gestionnaires et agents responsables du Secteur effectueront une analyse de l'impact possible sur les communautés des diverses initiatives ministérielles et examineront le respect des engagements énoncés dans le Plan d'action au moment de faire une vérification fonctionnelle des bureaux régionaux; ils en informeront ensuite l'équipe de la coordination nationale);

la **Direction générale des communications et du marketing**, afin de l'informer des initiatives touchant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et de mieux utiliser son réseau d'agents de communication;

les **Services juridiques**, pour veiller à ce que toutes les mesures soient prises afin de respecter les obligations du Ministère et ses engagements en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

SECTION IV PLAN DE COMMUNICATION

9. Moyens pour diffuser le Plan d'action et le rapport sur les réalisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère

Le Plan d'action sera transmis à l'ensemble des organismes nationaux, des organismes provinciaux chargés de la coordination et des organismes fédéraux ayant un mandat économique envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Le Ministère fera également parvenir un exemplaire du Plan d'action aux intervenants suivants :

la sous-ministre, Patrimoine canadien;

la commissaire aux langues officielles;

la sous-ministre des Affaires intergouvernementales, Bureau du Conseil privé;

la première vice-présidente, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada;

les membres, Comité des sous-ministres sur les langues officielles;

le président, Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles;

le président, Comité permanent du Sénat sur les langues officielles.

Le Plan d'action d'Industrie Canada sera diffusé sur le site Web à l'adresse suivante : **www.ic.gc.ca/fpublications**.

Il sera également disponible sur le site CommunAction.ca : **http://communaction.ca**.

SECTION V SIGNATURE

DEC 06 2004

John McBride
Sous-ministre adjoint
Secteur des opérations
et champion des langues officielles

Date

ANNEXE 1 DÉTAIL DES MESURES PROPOSÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41

Cette annexe présente le détail des mesures proposées pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* par Industrie Canada.

Tous les programmes et services d'Industrie Canada sont touchés par l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Pour optimiser l'utilisation du temps et des ressources au niveau de la mise en œuvre de l'article 41 au Ministère, le cadre stratégique cible en priorité une quinzaine de programmes d'Industrie Canada, de même que tous les programmes et services de FedNor, retenus en fonction de leur pertinence selon les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Coordination nationale

L'équipe de la coordination nationale de la Partie VII, article 41, de la *Loi sur les langues officielles* est responsable de coordonner les plans et activités mis en place par le Ministère à l'échelle du pays pour soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire. De plus, elle intègre les efforts du Ministère à ceux des organismes fédéraux de développement régional et d'autres ministères clés.

Les responsables de la mise en œuvre de l'article 41 travailleront de près avec le Secteur fonction de contrôleur et d'administration, avec la Direction générale des communications et du marketing et avec les Services juridiques du Ministère.

Le site intranet ProAction41 constitue l'une des principales sources d'information au sujet de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Il a été créé pour aider les agents et gestionnaires du Ministère à mieux comprendre leurs responsabilités en ce qui a trait à l'article 41. On trouve dans ce site des renseignements sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, la *Loi sur les langues officielles*, des listes de personnes-ressources, d'organisations et de points de contact, ainsi que des documents de référence, des rapports et des études reliés à ce dossier.

Extrants prévus pour 2004-2008

Préparer des outils de présentation sur la mise en œuvre de l'article 41 au sein d'Industrie Canada pour le champion des langues officielles du Ministère. Le champion fera des présentations lors de diverses réunions du Comité de la haute direction.

Développer les lignes directrices de la Lentille 41, l'outil interne du Ministère visant une meilleure prise en compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes et services.

Concevoir et mettre en œuvre des outils et des séances d'information et de formation concernant la Lentille 41.

Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne.

Tenir des réunions régulières avec les directions générales des programmes et services retenus en priorité et la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information pour discuter de l'élaboration et de la mise en œuvre de nouveaux programmes.

Tenir une rencontre annuelle avec les Services juridiques et les consulter au besoin.

Donner de l'information, un appui et des services-conseils aux gestionnaires des programmes retenus en priorité.

Examiner les questions relatives à l'épanouissement des communautés et diffuser les informations pertinentes sur les programmes appropriés.

Collaborer aux évaluations des programmes retenus en priorité, selon les besoins.

Offrir un appui direct aux coordonnateurs de l'article 41 désignés au sein des programmes.

Promouvoir le site intranet ProAction 41 et en assurer la pertinence par une mise à jour active et soutenue.

Tenir des rencontres régionales avec les conseillers, coordonnateurs et gestionnaires.

Participer aux réunions annuelles avec la Direction générale des communications et du marketing.

Participer aux consultations du Bureau du Conseil privé en matière de langues officielles.

Tenir une consultation annuelle avec les représentants des communautés.

Faciliter la tenue de rencontres entre les représentants des communautés et la haute direction du Ministère.

Participer aux rencontres des comités interministériels et assurer la liaison avec les gestionnaires des programmes, services et initiatives du gouvernement fédéral visant les communautés.

Assurer la mise à jour annuelle du Plan d'action et préparer un bilan annuel.

Collaborer et participer à la mise en œuvre d'initiatives et de projets conjoints avec des partenaires gouvernementaux ou communautaires.

Participer aux comités paritaires pertinents au niveau national.

Préparer des exposés sur les principaux programmes et services du Ministère à l'intention de divers auditoires externes.

Faciliter les consultations des gestionnaires de programmes auprès des communautés.

Entretenir des liens réguliers avec les communautés en participant aux événements organisés par celles-ci, notamment les Rendez-vous de la Francophonie et les assemblées générales annuelles des organismes communautaires.

Élaborer le plan de communication externe de la mise en œuvre de l'article 41 au Ministère.

Soutenir les efforts de mise en œuvre de l'article 41 en développant des outils d'information accessibles pour la clientèle interne et externe du Ministère, particulièrement le site intranet ProAction 41 et le site Web CommunAction.ca.

Diffuser des informations pertinentes, en temps opportun, sur la mise en œuvre de l'article 41 au Ministère par le truchement du *Bulletin 41-42* du ministère du Patrimoine canadien. Ce bulletin est largement diffusé au sein du réseau interministériel des coordonnateurs de l'article 41 et dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Créer et maintenir une base de données des organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire avec lesquels le Ministère entretient des relations privilégiées.

Soutenir la participation active du champion des langues officielles du Ministère aux réunions du réseau des champions de langues officielles du gouvernement fédéral.

Travailler avec différents organismes représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire à la planification et à l'exécution de projets de recherche et d'analyse ayant trait au développement de ces communautés.

Conseillers et coordonnateurs régionaux et de programmes

Règle générale, les conseillers régionaux sont sur le terrain, directement en contact avec les communautés, tandis que les coordonnateurs travaillent davantage à l'interne et s'assurent que l'article 41 est toujours pris en compte dans la prestation des programmes et services. Le mandat des conseillers et coordonnateurs est le suivant :

Se tenir informés des politiques et modalités de programmes au sein du Ministère, au niveau des différents programmes et au niveau de leur région.

Acquérir une connaissance approfondie de la dynamique et des priorités au niveau de la communauté et tenir les intervenants ministériels appropriés au courant des priorités de la communauté.

Établir des liens entre le Ministère et les intervenants communautaires et encourager les liens parmi les intervenants communautaires.

Maintenir les liens avec les autres partenaires gouvernementaux appropriés, qui peuvent inclure les paliers provincial-territorial et municipal.

Participer à l'élaboration, à toutes les étapes pertinentes de la mise en œuvre, à l'évaluation et à l'analyse des politiques et programmes du Ministère.

Assurer la prise en compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des canaux de diffusion permettant de les rejoindre efficacement dans l'élaboration des plans promotionnels des programmes du Ministère.

Extrants prévus pour 2004-2008

Faire une présentation annuelle des enjeux liés à la mise en œuvre de l'article 41 aux comités pertinents, à l'échelle nationale et régionale ainsi qu'aux programmes retenus en priorité (au comité exécutif de la direction générale et aux gestionnaires en région).

Faire circuler l'information sur la mise en œuvre de l'article 41 auprès des partenaires des trois paliers d'administration.

Faire une présentation au comité de la direction générale ou au comité exécutif régional et aux gestionnaires en région une fois par année.

Prévoir la tenue d'au moins un forum régional dans chacune des régions au cours de la période de cinq ans. Ces forums s'adresseront aux organismes et aux entreprises de la communauté de langue officielle en situation minoritaire et viseront à faire connaître les initiatives du Ministère. Ils seront organisés en collaboration avec les organismes de développement régional et les autres partenaires gouvernementaux et communautaires pertinents.

Préparer des articles de promotion et assurer leur diffusion dans les médias locaux et communautaires, en ayant recours aux organismes, réseaux et agences de diffusion des médias desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire, le cas échéant.

Créer une trousse d'information pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette trousse comprendra notamment des informations sur les programmes ciblés et les coordonnées des personnes-ressources.

Concevoir un outil de présentation destiné à la clientèle externe, par exemple une présentation PowerPoint.

Contribuer à la mise à jour et au développement du contenu du site Internet CommunAction.ca.

Promouvoir le site Internet CommunAction.ca auprès des partenaires et des communautés.

Tenir des réunions régulières avec les agents de communication des programmes et services du Ministère afin d'établir un dialogue soutenu et d'assurer la prise en compte de l'article 41 dans leurs stratégies de communications.

Assurer des communications soutenues, par l'entremise de réunions et de communications écrites régulières, entre les coordonnateurs et conseillers régionaux et les coordonnateurs ministériels de programmes et de services.

Appuyer la participation des agents de programmes aux activités des communautés, selon les besoins.

Participer aux principaux symposiums sur les langues officielles, tels que les forums, les réunions interministérielles et les activités dans les communautés.

Inclure une composante spécifique aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les rapports et les recherches d'opinion publique sur l'utilisation des programmes et services.

Mettre à jour de façon régulière l'analyse des priorités des communautés pour mieux informer les gestionnaires des programmes et services.

Participer à des groupes de travail divers dans la communauté, selon les besoins.

Sites d'information d'Industrie Canada

En matière de communications avec les communautés, les sites Internet suivants, déjà accessibles dans les deux langues officielles, sont jugés prioritaires en matière de mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* :

CommunAction.ca	**http://communaction.ca**
Strategis	**http://strategis.gc.ca**
Carrefour des consommateurs	**http://consommateur.ic.gc.ca**

Sites d'information appuyés par Industrie Canada :

Portail des affaires	**www.portaildesaffaires.ca**
Passerelle d'information pour le consommateur canadien	**http://infoconsommation.ca**

Les coordonnateurs et conseillers régionaux feront la promotion de ces sites dans les communautés et détermineront si des ajouts d'informations pertinentes sont nécessaires, particulièrement au niveau du site CommunAction.ca.

Secteurs du Ministère appuyant la mise en œuvre de l'article 41

La coordination nationale de la mise en œuvre de l'article 41 sera appuyée de façon particulière par trois secteurs du Ministère.

Direction générale des communications et du marketing

Conformément à la Politique de communication du gouvernement du Canada, la Direction générale des communications et du marketing (DGCM) gère les activités de publicité, d'édition, de marketing, de sondages d'opinion publique et de relations avec les médias d'Industrie Canada, ainsi que sa participation à divers événements. Elle planifie les communications et offre des conseils à cet égard au Ministre et aux cadres supérieurs pour ce qui est de faire connaître les priorités du Ministre et du Ministère, de formuler les politiques, et de planifier et d'exécuter les programmes. En outre, elle assure la coordination, la production et la distribution des discours, des communiqués, des publications et du matériel multimédia.

Comme la fonction de communication est une responsabilité partagée, la DGCM travaille en étroite collaboration avec les divers secteurs d'Industrie Canada afin de les aider dans leurs activités de communication.

L'équipe de la coordination nationale travaillera de près avec la Direction générale des communications et du marketing afin de l'informer sur les initiatives touchant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et de mieux utiliser son réseau d'agents de communication.

Extrants prévus pour 2004-2008

Collaborer à la création d'outils visant à faire connaître les produits et services du Ministère auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Collaborer au développement du plan de communication externe de l'initiative.

Sensibiliser le réseau des agents de communication du Ministère aux exigences de l'article 41, à l'engagement du Ministère et aux priorités des communautés.

Secteur fonction de contrôleur et d'administration

Le Secteur fonction de contrôleur et d'administration est chargé des politiques, des processus et des normes de gestion financière, conformément à la fonction de contrôleur moderne et aux obligations faites par le Parlement en matière d'intégrité et d'administration financière.

Le Secteur est responsable des évaluations, des vérifications, et de certains mémoires au Cabinet, soumissions au Conseil du Trésor et ententes de contribution. Les évaluations seront effectuées conformément à la rubrique 7 du présent Plan d'action. Les vérifications de l'initiative seront réalisées selon le processus pluriannuel fondé sur le risque de planification de la vérification.

Extrants prévus pour 2004-2008

Fournir conseils et avis aux programmes retenus en priorité pour s'assurer que les indicateurs de rendement des programmes reliés à la mise en œuvre de l'article 41 sont conformes aux autres efforts déployés.

Travailler avec les programmes de façon à ce que soient intégrés des indicateurs relatifs à la mise en œuvre de l'article 41.

Appuyer l'équipe de la coordination nationale dans la planification et la réalisation des évaluations formative et sommative de l'initiative de mise en œuvre de l'article 41.

Services juridiques

Les Services juridiques appuient tous les secteurs d'Industrie Canada, sauf le Bureau de la concurrence.

L'équipe de la coordination nationale poursuivra sa collaboration avec les Services juridiques du Ministère pour veiller à ce que toutes les mesures soient prises afin de respecter les obligations du Ministère et ses engagements en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Extrants prévus pour 2004-2008

Tenir une réunion annuelle avec l'équipe de la coordination nationale de l'article 41, ainsi que des réunions de travail selon les besoins.

Donner aux programmes des conseils juridiques relatifs aux exigences de la mise en œuvre de l'article 41.

Programmes retenus en priorité pour la mise en œuvre de l'article 41

Cette section présente une description des programmes livrés directement par Industrie Canada qui ont été retenus en priorité pour la mise en œuvre de l'article 41, de même que les extrants spécifiques à ces programmes, le cas échéant.

FedNor — Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario

FedNor est une initiative du gouvernement du Canada qui vise à répondre aux besoins du Nord de l'Ontario en matière de développement économique. En collaboration avec de nombreux partenaires et par le truchement de ses programmes et de ses services, FedNor contribue au financement de projets communautaires et d'autres initiatives ayant pour but d'améliorer le bien-être économique et social des gens de tout le Nord de l'Ontario.

Les programmes et services de FedNor sont répartis dans cinq domaines clés d'activités : connectivité, innovation, commerce, investissement et partenariats communautaires.

Le site Web de FedNor énonce les engagements de l'Initiative en matière de mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. FedNor réalisera une série d'activités conduisant aux extrants suivants :

Sensibiliser la population à l'article 41 ainsi qu'à son mandat, à ses programmes et à ses services respectivement.

Favoriser l'épanouissement de la minorité francophone de l'Ontario et appuyer son développement.

Continuer à inciter fortement les Sociétés d'aide au développement des collectivités de l'Ontario à soutenir la prestation de services de qualité en français et en anglais là où la population justifie la prestation de programmes dans les deux langues officielles.

Améliorer les programmes et les services existants de façon à tenir compte des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les programmes renouvelés ainsi que dans les stratégies, les plans et les politiques connexes.

Au cours des dernières années, FedNor a considérablement augmenté la proportion de ses employés bilingues afin de mieux répondre aux priorités des communautés francophones du Nord ontarien.

Extrants prévus pour 2004-2008

Continuer à assurer la pleine mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* dans tous les programmes et services.

Poursuivre les consultations régulières et renouveler les partenariats avec les communautés francophones du Nord ontarien.

Faciliter les initiatives interministérielles et intergouvernementales visant l'épanouissement des communautés francophones.

Francommunautés virtuelles

Le programme *Francommunautés virtuelles* d'Industrie Canada vise à favoriser la participation active des collectivités francophones et acadienne du pays dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Depuis sa création en 1998, le programme a appuyé financièrement plus de 140 projets francophones novateurs ayant pour but de stimuler la connectivité, l'accès à l'inforoute, le développement de contenus et les nouveaux médias en français. Au total, au-delà de 9 millions de dollars ont été investis dans les collectivités francophones et acadienne afin que celles-ci puissent non seulement accéder à du contenu de qualité en français, mais aussi augmenter leurs compétences en matière de développement et d'utilisation des technologies de pointe. En mars 2003, le gouvernement du Canada annonçait, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles, un investissement supplémentaire de 13 millions de dollars sur cinq ans pour la poursuite des activités du programme. Ce financement additionnel permettra l'implantation d'un réseau encore plus actif qui rassemblera toutes les collectivités francophones et acadiennes du pays en vue de favoriser le partenariat et le partage de compétences et de connaissances.

Les objectifs du programme sont les suivants :

Encourager le développement et l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les collectivités francophones et acadienne de tout le pays, afin de contribuer à réduire le fossé numérique au Canada.

Créer et promouvoir des réseaux de sites Web en accentuant la collaboration et le partenariat au sein des organismes francophones et acadiens du Canada, dans le but de contribuer au développement socio-économique et culturel de leurs collectivités.

Élaborer des applications, du contenu et des services en français pour Internet et les rendre visibles et accessibles par l'entremise de grands portails canadiens, y compris les portails gouvernementaux.

Extrants prévus pour 2004-2008

Promouvoir et soutenir l'accroissement des cyberservices en français (services électroniques en français créés, offerts ou mis à jour) afin d'accroître la capacité des communautés francophones à participer à l'économie du savoir.

Financer approximativement 200 projets visant à augmenter les connaissances, les compétences et l'intégration des technologies de l'information et des communications au sein des communautés francophones.

Mettre en place une banque de ressources francophones pour aider les organismes et les institutions francophones à concevoir et à développer des projets Internet qui répondent de façon efficace aux priorités des communautés visées.

Services à large bande

Les services à large bande constituent une partie de plus en plus importante de l'infrastructure des communications du Canada; l'accès à ces services peut s'avérer un outil puissant pour permettre à une collectivité donnée d'atteindre son plein potentiel, tant sur le plan économique que social.

En juin 2001, le Groupe de travail national sur les services à large bande a indiqué que 80 p.100 des collectivités du Canada n'avaient aucun accès aux services à large bande, et qu'il faudrait répartir entre tous les intervenants le coût de la prestation des services à large bande aux institutions publiques, aux entreprises et aux particuliers. Ce coût devrait atteindre 2,4 milliards de dollars.

Le gouvernement a lancé, en septembre 2002, le Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord, d'une valeur de 105 millions de dollars. Ce programme est conçu pour financer l'élaboration de plans d'activités et leur mise en œuvre en subventionnant les coûts d'immobilisation pour permettre aux collectivités des Premières nations, ainsi qu'aux collectivités nordiques, rurales et éloignées d'accéder à Internet par les services à large bande. Depuis le début de l'initiative, le financement de l'élaboration de plans d'activités a aidé 463 communautés de langue officielle en situation minoritaire, et le financement de la mise en œuvre des plans d'activités pour le déploiement des services à large bande a rejoint environ 115 communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Des investissements substantiels du secteur privé, des collectivités et du gouvernement dans les services à large bande témoignent de la priorité accordée à l'engagement envers les services à large bande. Les fonds du Programme pilote de services à large bande sont maintenant tous engagés et seule la distribution de ces fonds se poursuivra au cours des deux prochaines années. À ce jour, aucune décision n'a été prise quant à des initiatives additionnelles qui apporteraient les services à large bande dans les collectivités.

Extrants prévus pour 2005-2008

Advenant qu'un nouveau programme de services à large bande soit en place à Industrie Canada, le Ministère :

s'assurera de prendre en compte les priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire;

désignera une personne pour la coordination de l'article 41 qui puisse œuvrer à la promotion du programme auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à l'établissement de liens entre ces communautés et les partenaires recevant des fonds du programme.

Rescol canadien

Rescol canadien est un programme qui appuie l'intégration des technologies de l'information et des communications dans les milieux d'apprentissage, y compris les écoles des Premières nations, et dans les bibliothèques publiques. Les initiatives d'apprentissage électronique dans le cadre de Rescol canadien exploitent l'énorme potentiel des technologies dans l'intérêt de tous les apprenants canadiens. Depuis ses débuts il y a dix ans, Rescol canadien a recensé plus de 7 000 ressources pédagogiques bilingues sur son site Web et branché les écoles et les bibliothèques publiques du Canada.

Rescol canadien développe notamment des stratégies afin de s'assurer que la francophonie au Québec, hors Québec et au niveau international a un accès égal aux initiatives liées aux technologies, aux services, aux occasions d'apprentissage, aux ressources et aux informations. Il crée des partenariats avec le Secteur de l'industrie et avec les autres paliers de gouvernement afin de favoriser une stratégie efficace en matière de sensibilisation du public, d'utilisation d'Internet, et de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants dans Internet.

Extrants prévus pour 2004-2008

Soutenir les partenariats établis avec les communautés et créer de nouveaux partenariats, le cas échéant.

Procéder à une étude sur les priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur la qualité et l'accès aux services.

Programme d'infrastructures Canada-Ontario et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario

Le Programme d'infrastructures Canada-Ontario, lancé en 2000, représente un investissement de 680,7 millions de dollars que le gouvernement fédéral échelonnera sur six ans en partenariat avec l'Ontario, ses administrations locales et le secteur privé. Le Programme a pour objet d'investir dans les infrastructures municipales urbaines et rurales de l'Ontario; on s'attend à ce qu'il génère des investissements de capitaux supérieurs à 2 milliards de dollars. En raison de la forte popularité du Programme, tous les fonds provenant du gouvernement du Canada ont été rapidement engagés et les nominations provenant du gouvernement de l'Ontario ont pris fin à l'été 2002.

Le budget de 2004 a confirmé un nouveau programme national d'infrastructures, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, lequel injectera plus de 298 millions de dollars en Ontario d'ici 2010. Ce programme s'adresse aux communautés comptant moins de 250 000 habitants. Il cible l'amélioration et l'augmentation des infrastructures publiques de base dans des domaines comme le traitement des eaux naturelles et des eaux usées, ainsi que la culture et les loisirs.

Une entente a été conclue entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario sur la co-gestion du fonds dans cette province, par l'entremise de la composante provinciale du nouveau programme, soit le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (FIMRCO).

Extrant prévu pour 2004-2008

Tenir compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans l'analyse des projets et dans les critères d'attribution des fonds.

Programme d'accès communautaire

Le Programme d'accès communautaire d'Industrie Canada a été conçu par le gouvernement fédéral pour fournir aux Canadiens un accès public à Internet à un prix abordable, et pour leur enseigner comment l'utiliser efficacement. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes communautaires, les organismes à but non lucratif, les bibliothèques, les écoles, les groupes de bénévoles et les milieux d'affaires, le Programme aide les Canadiens à tirer parti des débouchés qu'offre la nouvelle économie mondiale du savoir. En vertu du Programme, les lieux publics comme les écoles, les bibliothèques et les centres communautaires servent de « rampes d'accès » à l'autoroute de l'information et fournissent un soutien technique ainsi que de la formation.

Le Programme d'accès communautaire constitue la pierre angulaire des initiatives fédérales qui visent à brancher les Canadiens à Internet. Le Programme a été lancé en 1994 à l'intention des collectivités rurales dont la population ne dépassait pas 50 000 habitants. Dans la foulée du succès remporté par le programme pilote pour

les communautés urbaines, le Programme a été élargi, en décembre 1999, à des collectivités plus importantes comptant plus de 50 000 habitants. Depuis 2002, la majorité des sites se sont regroupés en réseaux et mettent en commun leurs ressources en vue d'offrir un choix plus vaste à leurs collectivités.

Le budget affecté au Programme d'accès communautaire est de 25 millions de dollars par an en 2004-2005 et en 2005-2006. Plutôt que d'appuyer l'accès du grand public à Internet, le Programme s'oriente vers des sites d'accès public qui desservent les collectivités qui en ont le plus besoin (celles où le fossé numérique est le plus grand), ainsi que vers l'accès aux services en direct du gouvernement.

Extrants prévus pour 2004-2006

Consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire et tenir compte de leurs priorités lors de la phase de consolidation des réseaux de centres d'accès communautaires. Le Ministère entend porter une attention particulière au maintien des centres d'accès communautaires desservant les communautés francophones en situation minoritaire.

Faciliter la coopération entre les centres d'accès communautaires desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les encourager à créer des liens.

Étudiants bien branchés

Le programme Étudiants bien branchés embauche et forme des étudiants du niveau post-secondaire ainsi que des nouveaux diplômés pour qu'ils deviennent des étudiants conseillers auprès des entreprises. Il fournit aux petites et moyennes entreprises de partout au Canada de la formation Internet personnalisée et sur place, ainsi que des services de commerce électronique. Il offre également de la formation Internet aux aînés. Depuis 1996, plus de 5 200 étudiants ont été recrutés et plus de 150 000 clients ont bénéficié d'une formation.

Étudiants bien branchés travaille en collaboration avec l'Association des collèges communautaires canadiens. Parmi les 14 centres administratifs régionaux du programme, trois (3) centres desservent des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Extrants prévus pour 2004-2008

Travailler en partenariat avec les centres administratifs afin de susciter la participation et d'assurer la formation et le mentorat d'étudiants issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire à titre de conseillers auprès des entreprises.

Travailler avec les différents partenaires communautaires, notamment les réseaux de développement économique et d'employabilité afin de desservir la clientèle issue des communautés de langue officielle en situation minoritaire, s'il y a lieu.

Ordinateurs pour les écoles

Le programme Ordinateurs pour les écoles est un programme national, dirigé par le gouvernement fédéral; il fonctionne en collaboration avec les provinces et les territoires, le secteur privé et celui du bénévolat. Il permet de recueillir, de réparer et de remettre à neuf des ordinateurs excédentaires provenant des administrations publiques et du secteur privé, avant qu'ils ne soient distribués gratuitement aux écoles et aux bibliothèques d'un bout à l'autre du Canada. Depuis ses débuts il y a dix ans, le programme a distribué près de 550 000 ordinateurs recyclés aux écoles et aux bibliothèques du Canada.

Extrant prévu pour 2004-2008

Faire en sorte que les écoles desservant les communautés de langue officielle en situation minoritaire continuent de bénéficier du programme lors de la phase de transition de la prestation du programme.

Programme Jeunes stagiaires

Cette initiative sera réalisée conjointement par le bureau régional de l'Ontario et FedNor en Ontario et par les organismes de développement régional dans les autres régions.

Industrie Canada et les organismes de développement régional offriront des stages, en particulier des projets d'expérience de travail pour les jeunes, qui bénéficieront de subventions salariales pour le travail effectué dans la langue de la minorité dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Ministère investira 2 millions de dollars sur 4 ans, à partir de 2004-2005, afin de créer 200 stages. Cette initiative s'adresse de façon spécifique aux jeunes issus des communautés francophones en situation minoritaire.

Extrant prévu pour 2004-2008

Offrir aux jeunes Franco-ontariens la possibilité d'effectuer des stages en français dans les milieux d'affaires franco-ontariens afin d'acquérir de l'expérience de travail tout en contribuant à l'épanouissement de leur communauté.

Initiative de projets pilotes en télé-formation et télé-apprentissage

Cette initiative sera livrée conjointement par le bureau régional de l'Ontario et FedNor en Ontario et par les organismes de développement régional dans les autres régions.

Cette initiative vise à stimuler la participation de la communauté franco-ontarienne à l'économie du savoir en étendant l'accès au contenu et aux applications de télé-apprentissage. Elle a été conçue de façon à être mise en œuvre par l'entremise de partenariats mettant à contribution des collèges et des universités qui servent principalement la communauté francophone, de concert avec d'autres intervenants tels que les organismes de développement économique régional, les organismes sans but lucratif et les sociétés du secteur privé.

Au cours des quatre prochaines années, quelque 1,8 million de dollars seront affectés à l'Initiative de projets pilotes francophones de télé-formation et de télé-apprentissage en Ontario. La priorité sera accordée aux projets qui :

prévoient des partenariats stratégiques regroupant des organisations qui servent la communauté francophone;

répondent à une priorité ou à un besoin reconnu des communautés francophones;

procurent des avantages à long terme aux communautés francophones de l'Ontario.

Extrants prévus pour 2004-2008

Offrir à la population franco-ontarienne des services reliés à l'économie du savoir dans les domaines de l'enseignement, de l'apprentissage et de la formation à distance.

Établir des partenariats stratégiques avec les institutions, organismes et entreprises qui desservent les communautés francophones de l'Ontario.

Centres de services aux entreprises du Canada

Les Centres de services aux entreprises du Canada possèdent une grande diversité de renseignements sur les programmes, services et règlements établis par les gouvernements à l'intention des gens d'affaires de toutes les régions du pays. Ils fournissent des noms de personnes-ressources ainsi que des renseignements précis, à jour et pertinents.

Les Centres sont le fruit d'accords de collaboration conclus entre 37 ministères fédéraux offrant des services aux entreprises, les gouvernements provinciaux et territoriaux et, dans certains cas, le secteur privé, des associations, le monde de l'enseignement et des instituts de recherche.

À l'heure actuelle, il existe 13 Centres, soit un par province et territoire. Il existe également un réseau grandissant de partenaires qui fournissent dans diverses collectivités partout au pays, l'accès aux renseignements dispensés par les Centres. Les participants et les partenaires en gestion fédéraux, qui assument la responsabilité du développement et de la gestion des Centres, varient selon les provinces. Le Secrétariat national, situé à Ottawa, accorde un soutien aux Centres de services aux entreprises du Canada et assure la maintenance du réseau technique, des bases de données et des produits. Il est également responsable du site Web des Centres.

Les services sont offerts par téléphone, par télécopieur, par courrier, par courriel, sur le Web et en personne.

Industrie Canada dessert directement l'Ontario, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Le programme est géré par les organismes de développement régional dans les autres régions.

Extrant prévu pour 2004-2008

Consulter les communautés, soutenir les partenariats établis avec les communautés et leurs organismes et créer de nouveaux partenariats, le cas échéant.

Programme de gestion de l'information et des technologies de l'information

Le Programme de gestion de l'information et des technologies de l'information (GI-TI) d'Industrie Canada facilite le renforcement du secteur bénévole et communautaire au moyen de la technologie. Il s'inscrit dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, opération conjointe du gouvernement fédéral et du secteur bénévole et communautaire qui vise à accroître la capacité de ce secteur de servir les Canadiens tout en améliorant ses liens avec le gouvernement du Canada.

La Table conjointe sur la gestion de l'information et les technologies de l'information, l'une des six tables conjointes de l'Initiative, a été chargée de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer la capacité technologique du secteur bénévole et communautaire du Canada. Elle a publié le rapport Renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire au moyen de la technologie en février 2003. Le Secrétariat de la gestion de l'information et la techonologie de l'information d'Industrie Canada est chargé de gérer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Table conjointe. La mise en œuvre proprement dite, y compris la sélection des équipes de mise en œuvre, sera assurée de concert avec le secteur bénévole et communautaire.

Le Secrétariat travaille à la mise en œuvre de la stratégie de GI-TI en étroite collaboration avec un groupe consultatif composé de représentants du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement fédéral.

Extrants prévus pour 2004-2008

Poursuivre les efforts visant le développement de la section francophone du portail, incluant la pleine participation des communautés francophones en situation minoritaire.

S'assurer que les communautés de langue officielle en situation minoritaire reçoivent les services du réseau de la GI-TI et du portail dans la langue de leur choix.

Programme de l'industrie de la langue

Le Programme de l'industrie de la langue s'appuie sur le Plan d'action pour les langues officielles et sur la Stratégie d'innovation du Canada. Le Programme a pour objectif de travailler en collaboration avec les organisations du secteur privé afin de bâtir une industrie solide et concurrentielle. Le Programme est axé sur l'aide aux petites et moyennes entreprises afin qu'elles puissent entreprendre des activités de marketing et d'image de marque. Ces entreprises peuvent bénéficier d'un appui annuel allant jusqu'à 10 000 $.

Extrants prévus pour 2004-2008

Travailler en partenariat avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin d'assurer leur représentation au Comité consultatif sur l'industrie de la langue.

Mettre en œuvre une stratégie de communication visant à faire connaître le programme auprès des communautés.

Encourager les liens entre l'Association de l'industrie de la langue, le Conseil national de recherches Canada et les communautés et favoriser les partenariats, le cas échéant.

ANNEXE 2 QUESTIONS CLÉS DE LA LENTILLE 41 (en élaboration)

Une stratégie de sensibilisation interne détaillée sera élaborée, raffinée et mise en œuvre au cours de la période visée par le Plan d'action.

La conception d'une Lentille 41 applicable aux initiatives du Ministère favorisera grandement, au sein d'Industrie Canada, la sensibilisation aux priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cet outil offrira une démarche pour permettre aux gestionnaires de programmes d'appliquer une liste de vérification afin de mieux tenir compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire au cours de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur programme. Il peut aider à déterminer quelles initiatives ou activités, existantes ou à concevoir, peuvent avoir un impact important sur le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Afin de respecter les modalités du cadre de responsabilisation du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral, le Ministère entend :

> sensibiliser les cadres supérieurs, gestionnaires et agents des programmes retenus en priorité aux engagements du gouvernement fédéral et aux priorités des communautés;
>
> déterminer quelles politiques et quels programmes ont une incidence sur le développement des communautés et assurer la prise en compte des priorités des communautés dans le développement et la mise en œuvre de ces politiques et programmes;
>
> consulter les membres du public et les organismes communautaires intéressés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et programmes qui les touchent de près.

Les questions clés suivantes pourront constituer la base d'une Lentille 41 à Industrie Canada.

Au moment de la planification

Quelle est la pertinence de l'initiative pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Connaît-on les incidences positives et négatives les plus probables de l'initiative sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et, le cas échéant, comment peut-on les mesurer?

L'initiative vise-t-elle une priorité de développement cernée par les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

A-t-on consulté les communautés de langue officielle en situation minoritaire au moment de l'élaboration ou de la modification de l'initiative?

Au moment de l'exécution

Quels sont les facteurs qui ont une incidence sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire durant l'exécution du programme, l'administration de la politique ou la prestation du service?

A-t-on déterminé les outils de prestation appropriés qui tiennent compte des considérations propres aux communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Y aurait-il lieu de créer des partenariats avec des organisations (c.-à-d. d'autres ministères et organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé, des organisations non gouvernementales) ou participer à des partenariats existants pour optimiser les avantages?

A-t-on déterminé à quelle étape (p. ex., au moment du projet pilote, de l'évaluation qui suivra la mise en œuvre) les questions relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire seront examinées, pour déterminer si des changements sont nécessaires afin de prendre en compte les préoccupations de ces communautés?

De quelle façon l'initiative sera-t-elle évaluée en ce qui a trait à son incidence sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Au chapitre des communications

Quels outils de communication conviennent aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (p. ex., les journaux locaux communautaires, la radio, les affiches dans des bureaux du gouvernement, la télévision locale)?

Y-aurait-il lieu d'ajouter des messages clés qui traitent des préoccupations des communautés de langue officielle en situation minoritaire, dans les annonces concernant les programmes et services du Ministère?

A-t-on fait référence aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et à l'engagement du Ministère concernant la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* dans les communications générales du Ministère, le cas échéant?

ANNEXE 3 WEBOGRAPHIE

Carrefour des consommateurs	**http://consommateur.ic.gc.ca**
Centres de services aux entreprises du Canada	**http://www.rcsec.org**
Étudiants bien branchés	**http://scp-ebb.com**
FedNor	**http://fednor.ic.gc.ca**
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario	**http://fimrco.ca**
Francommunautés virtuelles	**http://francommunautes.ic.gc.ca**
Gestion de l'information et technologies de l'information	**http://www.vsi-isbc.ca/fr/imit/program.cfm**
Ordinateurs pour les écoles	**http://cfs-ope.ic.gc.ca**
Passerelle d'information pour le consommateur canadien	**http://infoconsommation.ca**
Portail des affaires	**http://www.portaildesaffaires.ca**
Programme d'accès communautaire	**http://pac.ic.gc.ca**
Programme de l'industrie de la langue	**http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inlip-pil.nsf/fr/Home**
Programme d'infrastructures Canada-Ontario	**http://www.ic.gc.ca/coip-pico**
Programme Jeunes stagiaires	**http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/infednor-fednor.nsf/fr/h_fn00821f.html**
Services à large bande	**http://largebande.gc.ca**
Rescol canadien	**http://rescol.ca**
Strategis	**http://strategis.gc.ca**
CommunAction.ca	**http://communaction.ca**
ProAction 41 (intranet)	**http://icweb.ic.gc.ca/proaction41**